

PATRIA LIBERATA. LA MÉMOIRE ARTISTIQUE DE L'OCCUPATION DE 1914-1918 AU PALAIS DE LA NATION

■ - *Sophie Wittemans* -

Alors qu'après la Grande Guerre, la Belgique s'était couverte de monuments aux morts, les parlementaires belges ont fait un autre choix pour le Palais de la Nation. Ils optèrent en effet pour la conservation de la mémoire de l'Occupation du territoire belge, des souffrances qu'elle engendra pour la population civile et de la manière dont elle fut défendue face à l'occupant, par eux-mêmes et par d'autres intermédiaires de haut niveau. Cette mémoire des victimes (sur)vivantes du conflit fut confiée à un nombre exceptionnel d'œuvres d'art acquises ou commandées auprès de « nos artistes ». Elles assurent, de manière parfois allusive, la transmission de ces faits aux générations futures de parlementaires, tout en renouant avec les traditions de l'art parlementaire instaurées au XIX^e siècle.

I. Introduction

Il n'y a pas de monument aux morts au Palais de la Nation, siège des deux chambres législatives depuis 1830. Pourtant, entre 1919 et 1935, la Belgique en a été constellée.¹ Les 306 parlementaires belges de l'époque, 120 sénateurs et 186 députés, n'ont-ils donc pas souhaité garder de traces mémorielles de la Grande Guerre, dans laquelle ils avaient été impliqués à divers titres ?

S'ils sont peu à avoir combattu, ils sont encore moins à avoir été déportés ou faits prisonniers politiques.² Plus nombreux, peut-être une soixantaine, sont ceux qui se sont exilés, à la suite du gouvernement en France ou encore aux Pays-Bas ou en Angleterre. Mais la grande majorité des élus est restée au pays, répondant à l'injonction du chef de cabinet et ministre de la Guerre de Broqueville en août 1914, de se mettre au service de la population locale. Comme le constate Stéphanie Claisse, au sortir de la guerre et dans les années 1920, on est « face à une mémoire belge complexe : différentes mémoires nationale, régionale et locale coexistent ».³ Différentes mémoires existent aussi dans le chef des parlementaires, s'apparentant à autant d'engagements et de fonctions exercées pendant la Grande Guerre, bien éloignés du travail législatif ordinaire, interrompu pendant quatre ans.

Au sein même du Sénat et de la Chambre semble toutefois surgir, dès décembre 1918, un consensus quant aux traces à garder de cet événement historique inédit dans l'histoire du pays et quant aux « monuments » à élever au sein du Palais de la Nation. Si la question de la commémoration des victimes militaires y sera encore occasionnellement examinée au cours des années suivantes, les actes posés font plutôt émerger la volonté

apparemment commune de ne conserver au parlement que la mémoire de l'Occupation du territoire belge, des souffrances qu'elle engendra pour la population civile, et de la façon dont elle fut défendue, par les parlementaires et par d'autres intermédiaires de haut niveau, face à l'occupant.

Le Parlement ajouterait donc aux thématiques généralement abordées dans le cadre de la mémoire de la Grande Guerre une thématique mémorielle supplémentaire, exprimée monumentalement et artistiquement : celle de l'Occupation du territoire belge. Il peut sans doute le faire parce que contrairement aux villages, villes et provinces, les assemblées parlementaires, dont la composition est « nationale », adoptent depuis toujours le point de vue de la Nation et posent, en cela, un regard « national » sur les événements de 1914-1918. Le Parlement était d'autant plus légitimé à le faire que le bâtiment qu'il occupe depuis 1830 a lui-même souffert de l'Occupation pendant quatre ans. Et que la grande majorité des élus ont été eux-mêmes pris, souvent volontairement, dans les difficultés de l'Occupation du territoire, dans leurs arrondissements respectifs.

Ces traces mémorielles de la Première Guerre mondiale au Palais de la Nation n'ont jusqu'à présent pas été étudiées en profondeur. Dans les ouvrages dirigés respectivement par Véronique Laureys et Marc Van den Wijngaert consacrés à l'histoire du Sénat de Belgique, et par Éliane Gubin, Jean-Pierre Nandrin, Emmanuel Gerard et Els Witte à celle de la Chambre des représentants, seule l'Occupation du Sénat est mentionnée. Éric Morreel l'évoque également brièvement dans son livre portant sur l'histoire de l'architecture du Palais de la Nation après 1883.⁴ Dans le petit dépliant destiné au grand public *Le Parlement*

1. Rien qu'à Bruxelles, un total de 600 « traces mémorielles » de la guerre, dont 124 monuments, est évoqué dans LAURENCE VAN YPERSELE, EMMANUEL DEBRUYNE, CHANTAL KESTELOOT, *Bruxelles, La mémoire et la guerre (1914-2014)*, Bruxelles, 2014, 68-69. Entre 1919 et 1935, 4000 monuments commémoratifs auraient pu avoir été érigés dans les communes belges estime STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts... et aux survivants belges de la Guerre 14-18*, Bruxelles, 2016, 20 et 51.

2. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 272 dénombre une vingtaine de députés, auxquels il faut ajouter trois sénateurs.

3. *Idem*, 300.

4. VÉRONIQUE LAUREYS, « Le Sénat dans ses murs : un palais pour une vénérable institution », in VÉRONIQUE LAUREYS, MARK VAN DEN WIJNGAERT (dir.), *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, Bruxelles, 1999, 327-330 ; ÉLIANE GUBIN, JEAN-PIERRE NANDRIN, EMMANUEL GERARD et ELS WITTE, *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, Bruxelles, 2003. ÉRIC MORREEL, *Le Palais de la Nation II A*, Bruxelles, 2012, 181-186.

durant la Grande Guerre – visite guidée thématique, paru en 2014, les historiens Brigitte Henau et Frederik Verleden sont toutefois les premiers à attirer l'attention sur certaines œuvres d'art et traces mémorielles, que ce dernier reprend dans son ouvrage illustré intitulé *La Chambre des représentants, 1914-1918, un parlement en temps de guerre, un récit en images*.⁵ Il revient également au service des Archives du Sénat, dirigé par Hermione L'Amiral, d'avoir, du 4 août 2014 au 17 juin 2019, mis en lumière dans la rubrique « Traces du Passé » du site internet du Sénat, l'action de certains sénateurs au cours du premier conflit mondial.⁶ En parallèle, l'exposition du Sénat consacrée à la tapisserie d'Anto-Carte représentant le retour du roi au Parlement le 22 novembre 1918, organisée par Hermione L'Amiral et Sophie Wittemans à l'occasion du centenaire de l'armistice, a, pour la première fois, mis en évidence une œuvre d'art du Parlement fédéral évoquant la Grande Guerre, l'Occupation et la libération du pays (ill. 7).⁷ Au même moment, Isabelle Lecocq et Yves Dubois recensaient le vitrail de la Chambre parmi d'autres vitraux de guerre et patriotiques à Bruxelles et en Wallonie (ill. 6).⁸

Les traces mémorielles de l'Occupation du pays au cours de la Première Guerre mondiale semblent être rares. La Belgique, dont le territoire était pourtant presque totalement occupé par l'ennemi, vit alors un spectre d'expériences – invasion, occupation, collaboration, exil, combats et libération. Ce spectre amène Stéphanie Claisse à plaider en faveur d'une typologie des monuments à la fois large et affinée, intégrant les différentes expériences

de guerre qui ont donné naissance à différentes catégories de héros et de martyrs.⁹ Mais sur le terrain, les mémoriaux représentent surtout des soldats debout, mourant ou morts (60%), les déportés et les travailleurs forcés des *Zivl Arbeiter Batalionen* (8%), les agents de renseignements fusillés (4%) et enfin les civils massacrés en août 1914 (3%).¹⁰ C'est comme si, remarque-t-elle encore, « on ne pouvait héroïser que celui qui a choisi son sort ». Car, constate-t-elle, « la dureté de l'occupation n'est pas racontée sur les mémoriaux. Ceux-ci ne révèlent pas les conditions de vie pénibles des zones d'étape. On commémore les morts, pas les souffrances des vivants durant le conflit ».¹¹

Pourtant l'attention aux victimes civiles, également évoquée par Laurence Van Ypersele, Emmanuel Debruyne et Chantal Kesteloot, distinguerait la production belge de celle des pays voisins et alliés, « qui n'exaltent guère que la figure du combattant ».¹² Cette remarque est certainement pertinente lorsqu'on compare les choix des parlements alliés après la Première Guerre mondiale. Ainsi, en septembre 1919, le Sénat français charge son architecte d'ériger une plaque commémorative pour « ses membres, fonctionnaires et agents morts pour la patrie ».¹³ La Chapelle du Souvenir, située dans la tour de la Paix des édifices du Parlement canadien à Ottawa, est conçue dès 1921 par l'architecte John Pearson. Les plans prescrivaient d'abord que les noms des 66 655 Canadiens morts à la guerre entre le 4 août 1914 et le 30 avril 1922 soient gravés sur les murs. L'espace se révélant restreint, le Livre du Souvenir, déposé sur l'autel, les renferme finalement.¹⁴ À *Westminster Palace*,

5. BRIGITTE HENAU & FREDERIK VERLEDEN, *Le Parlement durant la Grande Guerre*, Bruxelles, 2014. FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer van volksvertegenwoordigers, 1914-1918. Een parlement in oorlogstijd, een geschiedenis in beeld – La Chambre des représentants, 1914-1918, un parlement en temps de guerre, un récit en images*, Bruxelles, 2018.

6. Voir la rubrique *Traces du Passé* du site internet du Sénat : <https://www.senate.be/home/sections/sporen_uit_het_verleden/index_fr.html>, consultée en mars 2025.

7. HERMIONE L'AMIRAL & SOPHIE WITTEMANS, *Les couleurs de la Libération - la tapisserie raconte*, Bruxelles, 2018.

8. ISABELLE LECOCQ & YVES DUBOIS, *Commémorations dans la lumière et la couleur : Vitraux de guerre et patriotiques en Wallonie et à Bruxelles*, Namur, 2018, 230.

9. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 81.

10. *Idem*, 82 et 84.

11. *Idem*, 298 et 231.

12. LAURENCE VAN YPERSELE, EMMANUEL DEBRUYNE, CHANTAL KESTELOOT, *Bruxelles*, 9.

13. <<https://www.senate.fr/connaître-le-senat/lhistoire-du-senat/dossiers-dhistoire/le-senat-et-la-guerre-de-14-18.html>>, consulté en novembre 2024 ; Jean-Luc Flohic (dir.), *Le Patrimoine du Sénat*, Paris, 1995, 174.

14. <<https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/les-monuments-des-deux-grandes-guerres>>, consulté en septembre 2025.

Sir Bertram Mackennal reçoit en 1921 la commande d'un mémorial, inauguré en 1922 sous le nom de *Recording Angel memorial* pour le porche *St Stephens* de *Westminster Hall*. Il exhibe les noms des 22 membres de la Chambre des Communes, des 20 membres de la Chambre des Lords, des neuf membres du personnel des Chambres et des 94 fils des membres de la Chambre des Communes et de son personnel, morts pendant le conflit mondial. Les panneaux en bois du mémorial de la Chambre des Lords, dans la *Royal Gallery*, reprennent les fils des membres de la Chambre des Lords ainsi que de son personnel autour d'une statue, due à John Tweed et inaugurée en mars 1932, d'un jeune homme offrant son épée au pays « *in piam memoriam 1914-1919* ». ¹⁵ En 1930, au Palais Bourbon à Paris, un « monument aux députés morts pour la Patrie, 1914-1918 » de Constant-Ambroise Roux avait été installé dans la salle des Quatre Colonnes. ¹⁶

Ce choix des parlements alliés, qui n'ont pas ou peu connu l'occupation de leur territoire, mais au contraire mobilisé un nombre bien plus important de combattants, peut bien entendu se comprendre. Au Palais de la Nation, un tel mémorial fut discuté puisque le 4 février 1919, le gouvernement avait déposé à la Chambre un projet de loi relatif à la commémoration et à la glorification des morts et condamnés à mort pour la Belgique au cours de la Grande Guerre. Devenu la loi du 14 juillet 1919, il prévoyait l'érection d'un « monument national » à Bruxelles. Il ne verra jamais le jour, le monument au Soldat Inconnu s'y substituant, mais un des emplacements envisagés était la place de la Nation, devant le Parlement. ¹⁷ L'idée d'établir un bas-relief portant les noms des sénateurs et fils de sénateurs morts pour la patrie ou plus généralement pour les parlementaires fusillés ou condamnés à mort fut également rejetée par les Questeurs et les membres des Bureaux. ¹⁸

Les seules victimes « mortes » finalement commémorées au Palais de la Nation seront les 35 condamnés à mort par le tribunal de guerre allemand installé dans l'hémicycle du Sénat. Pour le reste, la mémoire parlementaire sera dominée par les « vivants » ou les « survivants » de la Grande Guerre, population et parlementaires confondus, et par ceux qui se sont levés pour que la Belgique vive et survive. Ce message est particulièrement clair dans la tapisserie que le Sénat commande en 1934 à la Manufacture royale De Wit à Malines, peu après le décès du roi Albert (ill. 7). Elle représente le retour du roi, accompagné de sa famille et des généraux alliés, au Parlement, le 22 novembre 1918. Autour de la famille royale, des soldats bien vivants défilent, même si ceux de l'armée de l'Yser ont les traits de la souffrance et de l'épuisement, tout comme cette famille belge, qui offre des fleurs. Aux balcons du Palais de la Nation figure une sélection de parlementaires et de non-parlementaires engagés en faveur de la survie de la population en Belgique occupée. Cette tapisserie reprend, pour la dernière fois, la manière dont le Parlement a souhaité remémorer et re-présenter la Grande Guerre.

Le 27 décembre 1918, le comte Eugène Goblet d'Alviella, appuyé par les sénateurs Charles Magnette, Alexandre Braun et Léon Colleaux, déposait une proposition de loi (jamais concrétisée) visant à ce que l'anniversaire du 22 novembre soit célébré chaque année comme fête nationale, car :

« ce sera, pour ces générations, l'occasion de se rappeler chaque année, par un symbolisme approprié, l'éclatante terminaison de la lutte épique où les Belges n'ont pas seulement versé leur sang pour défendre leur territoire et remplir une obligation d'honneur, mais encore où ils se sont faits, comme les héros des Thermopyles antiques, les champions du droit, de la

15. <<https://www.parliament.uk/about/living-heritage/building/cultural-collections/memorials/in-the-collection/world-war-i/wwi-angel-memorial/>>, consulté en juillet 2025.

16. JEAN-LUC FLOHIC (dir.), *Le Patrimoine de l'Assemblée nationale*, Paris, 1995, 207.

17. STÉPHANIE CLAISSE, *Du Soldat Inconnu aux monuments commémoratifs belges de la guerre 14-18*, Bruxelles, 2013, 134-142.

18. Le Collège des Questeurs est chargé de l'administration matérielle du Sénat ou de la Chambre. Le Bureau a une fonction administrative plus large, qui s'étend aux questions politiques de fonctionnement de l'assemblée.

liberté et de la vraie civilisation, peut-être à l'avant-garde des nations résolues à empêcher désormais le renouvellement de pareils attentats, en jetant, sur les ruines du militarisme prussien, les assises d'un ordre meilleur destiné à remplacer la force par le droit dans les rapports entre les États. Toutefois, pour nous et pour nos successeurs, ce sera avant tout une affirmation nouvelle, et cette fois décisive, de l'existence de l'âme belge, de la valeur et de l'unité de la patrie. »¹⁹

Il faut souligner l'alliance autour de cette proposition de loi d'un sénateur nommé ministre et réfugié au Havre (Eugène Goblet d'Alviella), d'un sénateur fait prisonnier politique (Charles Magnette), d'un sénateur défenseur des condamnés à mort du Sénat dans son hémicycle (Alexandre Braun) et d'un sénateur fait prisonnier et condamné à mort (Léon Colleaux), entre autres engagements au pays pendant l'Occupation.

C'est ce vécu parlementaire pluriel de la Grande Guerre, placé avant tout au service des vivants, que le Parlement souhaitera honorer et commémorer, au moyen d'un nombre exceptionnel d'œuvres d'art acquises ou réalisées entre 1918 et 1935.

II. Parlement et parlementaires dans un pays occupé (20 août 1914 - 22 novembre 1918)

Un Parlement ajourné

Le mardi 4 août 1914 à 10 heures, dans l'hémicycle de la Chambre des représentants, devant les sénateurs et représentants rassemblés en session extraordinaire, le roi Albert demande l'union de

tous les Belges et annonce prendre le haut commandement de l'armée.²⁰ Sénat et Chambre votent encore des projets de loi relatifs à l'administration du pays en état de guerre et s'ajournent ensuite pour une durée indéterminée.²¹

La presse relate que le Parlement prépare dès le 6 août « le déménagement pour Anvers ». ²² Au même moment, questionné sur l'attitude qu'il leur conviendrait de prendre, le chef de cabinet et ministre de la Guerre Charles de Broqueville invite plutôt les parlementaires à rentrer chez eux et à rester auprès de la population civile, car ceux « qui ont la confiance et l'affection des populations me paraissent tout désignés pour maintenir, dans les régions où ils ont de l'influence, le calme et le sang-froid ». ²³ Bénéficiant désormais du libre parcours dans les trains de tout type, y compris militaires et de marchandises, à travers le pays, beaucoup rentrent alors probablement chez eux, avec la perspective de pouvoir, si nécessaire, se rendre à Anvers, à la reprise de la session parlementaire.

Le 12 août, il est décidé que la Chambre s'installera à l'Opéra et le Sénat au Théâtre flamand à Anvers, le siège du gouvernement étant établi à l'Athénée. ²⁴ Dès le 17 août, tout est effectivement prêt pour que les Chambres puissent siéger : les « bureaux » des assemblées et les ministres sont installés sur la scène, les représentants et sénateurs dans les fauteuils, un « pont » relie ceux-ci à la scène, à l'attention des orateurs. La presse est dans les loges, tandis que le greffe du Sénat a pris possession du foyer des artistes. Un téléphone privé relie les deux assemblées. ²⁵ Le 18 août, la presse annonce que, le lendemain, des fonctionnaires généraux de la Chambre et du Sénat, ainsi que quelques huissiers, se rendront à Anvers afin d'y installer les assemblées, mais que « Les autres

19. Annales parlementaires de Belgique, Sénat, séance du vendredi 27 décembre 1918.

20. Annales parlementaires de Belgique, Chambres réunies, session extraordinaire de 1914, séance royale du mardi 4 août 1914.

21. FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer*, 52-53.

22. *Le Courrier de l'Escaut*, 6 août 1914, 2.

23. Lettre du 6 août 1914 du baron de Broqueville au Questeur de la Chambre Xavier de Bue, citée par FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer*, 69. Elle a été communiquée aux sénateurs par le Collège des Questeurs du Sénat (Archives Famille de Favereau).

24. *Le Bien Public*, 12 août 1914, 1.

25. *La Dernière Heure*, 18 août 1914, 2.

fonctionnaires de la Chambre et du Sénat n'abandonneront pas le Palais de la Nation ».²⁶ Il avait été prévu que ce même 19 août, l'on décidât « définitivement » du sort du Parlement, rester ajourné ou reprendre ses activités à Anvers. Or le 20 août, l'armée allemande entre dans Bruxelles. Le samedi 22 août, l'auteur du « Journal d'un Bruxellois » relate que « Les Prussiens se sont emparés de nos ministères et ont retenu comme prisonniers tout le personnel, depuis 11 heures jusqu'à 14 heures ; le temps nécessaire pour se faire remettre les dossiers qu'ils avaient à compulser. Le personnel a été ensuite congédié et depuis lors aucun employé n'a été admis dans les bâtiments gardés par des Allemands baïonnette au canon. Il en est de même à la Chambre des représentants et au Sénat. »²⁷

Le 14 octobre, les membres du gouvernement s'établissent à Sainte-Adresse, près du Havre. Le président de la Chambre Frans Schollaert les suit, mais Paul de Favereau, président du Sénat, n'est pas du voyage : rentré dans son château de Jenneret, toutes communications télégraphiques coupées depuis le début du mois d'août, on l'imaginait « au milieu de l'invasion ».²⁸

Le Moniteur Belge du 5 et 7 novembre 1914 confirme l'impossibilité d'organiser la prochaine réunion de plein droit des Chambres et donc la suspension de toute activité parlementaire pour une période indéterminée, qui prendrait fin le jour où il serait à nouveau possible de les réunir sur le territoire belge.²⁹ Dorénavant, le roi, seule branche du pouvoir législatif à même d'agir, promulgue des arrêtés-lois proposés par le Conseil des ministres, élargi, fin 1915, aux socialistes et libéraux.³⁰ En 1916, les parlementaires obtiennent de pouvoir à nouveau exercer un certain contrôle sur le gouvernement par le biais de questions écrites. Entre-temps, un arrêté-loi de mars 1916

avait prolongé leur mandat jusqu'à la fin de la guerre. Dès l'été 1916, des assemblées tenues à La Haye, à Paris et à Londres, ont pour objectif de réunir les parlementaires belges en exil. Ils sont ainsi environ 60 parlementaires à se retrouver du 22 au 27 juillet 1918 au Havre, en réunion dite amicale, le quorum n'ayant pas pu être atteint.³¹

Des parlementaires auprès de la population civile

Si quelques parlementaires ont suivi le gouvernement à Sainte-Adresse et si certains d'entre eux ont pris les armes, la plupart des élus ont répondu à l'invitation du gouvernement à rester auprès de la population civile de leur circonscription électorale. Comme l'exprime encore Charles de Broqueville, « L'action des Députés dans les arrondissements qui leur ont donné leur confiance peut être énorme et je ne crois pas pouvoir priver le pays de leur concours à l'heure tragique que nous vivons. »³²

Entre-temps, face au manque de vivres, le chimiste et industriel Ernest Solvay avait créé, avec le directeur de la Société Générale Émile Francqui, le Comité National de Secours et d'Alimentation, qui allait devenir un réseau de pas moins de 4000 comités locaux. Animés par des notables de chaque région, sénateurs et députés s'y engageront massivement. L'occupant tente toutefois vite d'interférer dans son organisation et les réserves alimentaires diminuent rapidement. Un programme d'aide à grande échelle s'impose, que l'ingénieur Herbert Hoover crée sous la forme de la *Commission for Relief in Belgium*. Le blocus maritime anglais et le danger de réquisition par l'occupant requièrent toutefois la médiation de trois diplomates étrangers neutres, restés à Bruxelles, afin que vivres, vêtements et combustibles puissent être importés

26. *L'Indépendance belge*, 18 août 1914, 3.

27. *L'Indépendance belge*, 5 septembre 1914, citant le « Journal d'un Bruxellois » du samedi 22 août 1914, 2.

28. Lettre d'Arthur Campioni, greffier du Sénat à Paul de Favereau, 7 août 1914 (Archives de la famille de Favereau).

29. FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer*, 98.

30. *Le Moniteur Belge*, 21 et 22 janvier 1916.

31. FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer*, 118-130.

32. Lettre du 6 août 1914 du baron de Broqueville au questeur De Bue, déjà évoquée.

et acheminés derrière la ligne de front. C'est ainsi que les interventions de l'ambassadeur américain Brand Whitlock, du marquis de Villalobar, ministre plénipotentiaire espagnol et, plus tard, du ministre résident des Pays-Bas Maurits van Vollenhoven, permettront à la population belge d'échapper de justesse à la famine.

Ces diplomates, en particulier le marquis de Villalobar, appuient également des lettres de protestation que ces parlementaires restés en Belgique adressent aux autorités occupantes (ill. 3). Elles portent à chaque fois une cinquantaine de signatures d'élus, sénateurs et représentants confondus. Les déportations d'hommes en Allemagne à partir de novembre 1916, en mars et en août 1918, la réquisition de vivres indigènes en octobre 1917, et bien d'autres sujets encore, suscitent tour à tour leur indignation et leurs protestations.³³

Un Parlement occupé

Le 23 août 1914, le drapeau ennemi est hissé au Palais de la Nation et aux hôtels ministériels de la rue de la Loi. Des miliciens s'installent et effectuent une première razzia. Jacques, huissier à la Chambre, natif des Marolles à Bruxelles, raconte, début octobre, ce dont il a été le témoin :

« Le 21 août, ils sont arrivés à huit. Le 24 août, ils sont venus à 150 environ. Ils ont pris toutes les salles des sections, la salle de lecture et le fumoir, ainsi que la salle des séances et le buffet. C'est là qu'ils se sont installés pour coucher. Les officiers ont choisi pour eux le cabinet de M. le Greffier, celui de M. le Directeur de la Questure et la salle du Greffe. Dans la salle des séances, les soldats ont cassé

[cassé] tous les pupitres des députés. Même chose à la tribune de la presse, où toutes les armoires ont été démolies. Un matin, ils ont enlevé tous les tapis des salles de sections et les ont emportés dans un camion automobile. Puis, ç'a été le tour des tableaux qui sont dans le fumoir. Mais le lendemain, ils ont rapporté ces tableaux, sauf deux : ceux qui se trouvaient au-dessus des portes. »

Jacques rapporte encore des destructions de meubles, le vol de cuillers en argent, du médailler, de livres, mais aussi, grâce à son intervention et l'aide d'autres membres du personnel, le sauvetage de deux pendules et d'un tapis.³⁴

Fin août, après avoir occupé l'Hôtel de Ville, l'état-major allemand et les services centraux s'installent définitivement au Palais de la Nation et dans les ministères de la rue de la Loi.³⁵ Début octobre, une photo montre que « rue de Louvain, le péristyle [en fait la terrasse] est envahi par des cuisines de campagne placées sous la garde de plusieurs sentinelles ». ³⁶ À l'intérieur, dans le péristyle, deux barbiers rasant gratis... (ill. 1). Un club d'officiers, dit *Offizierkasino* du Gouvernement général, est établi à l'étage de la Chambre, dont la salle de lecture est utilisée comme mess (ill. 2). L'hémicycle de la Chambre sert de décor à une photo de groupe de l'état-major allemand à Bruxelles, entourant le gouverneur-général von Bissing.³⁷ La direction du service médical de l'armée allemande occupe la salle de lecture et le fumoir du Sénat, tandis que son hémicycle accueille des congrès de médecine de guerre.³⁸

À partir d'octobre 1915, l'occupant transforme l'hémicycle du Sénat en tribunal militaire. Comme l'explique Sophie De Schaepdrijver, le choix de l'audi-

33. *Protestations des parlementaires belges sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1918.

34. LOUIS GILLE, ALPHONSE OOMS, PAUL DELANDSHEERE, *Cinquante mois d'occupation*, t. 1, Bruxelles, 1919, 21 (23 août 1914) et 81-83 (3 octobre 1914). Un huissier assure le service et la surveillance dans l'hémicycle, accompagne les visiteurs dans le bâtiment, distribue le courrier, fait le service lors d'événements, etc.

35. *Idem*, 36 (30 août 1914).

36. « 1914 Illustré », *Revue hebdomadaire illustrée des Actualités universelles*, n°10, octobre 1914 ; FREDERIK VERLEDEN, 165.

37. Archives de la Ville de Bruxelles, collection Keym, photo n° 98/5.

38. EMMANUEL DEBRUYNE, *Femmes à Boches, Occupation du corps féminin, dans la France et la Belgique de la Grande Guerre*, Paris, 1918, 208, 212 et 235.



Ill. 1. Les barbiers allemands à l'œuvre dans le péristyle du Palais de la Nation, extrait de « 1914 Illustré, Revue hebdomadaire illustrée des Actualités universelles », n° 10, octobre 1914.

teur Stoeber s'était porté sur le Sénat pour les grands procès, car ce lieu symbolique était censé souligner la nullité du pouvoir belge, tandis que la mise en scène solennelle visait à intimider les accusés.³⁹ À l'initiative de l'avocat bruxellois Victor Bonnevie, un « Comité de défense gratuite des Belges devant les juridictions allemandes » se propose d'assurer dès janvier 1916 la défense de certains prévenus. Malgré les difficultés de recrutement dont Bonnevie fait état, huit avocats bruxellois connaissant l'allemand s'engagent, dont le sénateur Alexandre Braun, unique parlementaire.⁴⁰ Nonobstant des moyens dérisoires, ils prennent vaille que vaille la défense des accusés qui ont droit à un avocat. D'autres parlementaires font de même chez eux.⁴¹

Le sort des œuvres d'art pendant l'occupation du Parlement

Comme dans la quasi-totalité du pays, œuvres d'art et objets décoratifs du Palais de la Nation n'ont été ni évacués ni mis à l'abri. L'ultimatum et l'invasion éclair ont pris les Belges de court. En outre, en ce début de guerre, personne n'en imagine la durée, ni n'envisage la possibilité de l'occupation du Parlement. Et puis, comme l'exprime, en 1917, Henri Kervyn de Lettenhove, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, la foi en le respect par l'Allemagne de la neutralité belge et du traité de La Haye, dont l'article 27 prévoyait la protection des monuments historiques et consacrés aux arts, régnait.⁴²

Le personnel des administrations du Sénat et de la Chambre, resté à Bruxelles, a probablement

souhaité protéger ou évacuer les trésors artistiques : certains huissiers ont agi en ce sens, après avoir constaté les vols du mois d'août 1914.⁴³ Mais l'accès au bâtiment lui est interdit dès le 20 août 1914, à l'exception des concierges qui furent eux-mêmes éjectés en juillet 1915. En août 1915, Gaston Pulings, second commis au Sénat, écrit au directeur de la Questure de la Chambre pour lui signaler que M. Fierens-Gevaert a obtenu l'évacuation vers le Musée des Beaux-Arts des bustes du roi Albert et de la reine Élisabeth, ainsi que de deux vases japonais. Ces objets se trouvaient alors dans les caves du Sénat. Le sort des grands tableaux restait par contre incertain à cette date.⁴⁴

En février 1922, l'ancienne *Heeresverwaltung* confirme qu'au cours de l'hiver 1917-1918 « tous les objets en laiton, cuivre et bronze qui n'avaient aucune valeur artistique et qui étaient destinés à être livrés à la fonte, durent être enlevés de l'Hôtel du Général-Gouvernement [Sénat] pour les besoins militaires ». ⁴⁵ Un relevé de 1919 effectué pour l'administration des Bâtiments civils mentionne qu'il manque des clés, des crosses de portes et de fenêtres, des grillages des caniveaux, ainsi que la balustrade en bronze et la main-courante des grands escaliers.⁴⁶ Après l'armistice, Fonson refait les chaînes et médailles de la grande tenue des huissiers du Sénat, les exemplaires d'avant-guerre ayant disparu.⁴⁷

Mais il semble bien qu'avant le 19 juillet 1915, date du dernier accès des concierges aux bâtiments, les médecins allemands qui occupaient le Sénat s'étaient déjà servi en mobilier. Ainsi

39. SOPHIE DE SCHAEPELDRIJVER, « Gabrielle Petit, héroïne de la Grande Guerre : histoire et mémoire d'une ambition », *Revue du Nord*, 2014, n° 1, 361.

40. VICTOR BONNEVIE, *La défense des Belges devant les tribunaux de guerre allemands*, Bruxelles, 1919, 2. Les membres bruxellois et provinciaux sont maîtres Thomas Braun, Sadi Kirchen, Dorff, Braffort, Vaes, Mallieux, Boddaert, Parent, Vandievoet, Tant, Stellingwerff, Franck, Harmignie.

41. SOPHIE DE SCHAEPELDRIJVER, *Gabrielle Petit, héroïne*, 365.

42. HENRI KERVYN DE LETTENHOVE, *La guerre et les œuvres d'art en Belgique, 1914-1916*, Bruxelles et Paris, 1917, 34-35.

43. LOUIS GILLE, *Cinquante mois*, 81-83.

44. Lettre de Gaston Pulings au directeur de la Chambre du 8 août 1915 (Archives du Sénat, I.2.6 - *Comptes du Sénat durant l'occupation allemande*, papiers Pulings).

45. Lettre du 3 février 1922 des Services Belges de Restitution (Wiesbaden) aux Questeurs du Sénat, sur l'affaire 331 (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918).

46. Relevé (Archives du Sénat, P3, 685-3-1bis); La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 2 mai 1919.

47. Facture (Archives du Sénat, *dossiers Questure*, 4-4).

déplore-t-on en particulier la disparition d'un bureau secrétaire « style Empire, en bois d'acajou rehaussé d'ornements en bronze doré et sculpté, ayant appartenu aux États Généraux de Brabant », qui se trouvait dans le cabinet du président du Sénat. Des objets en métal, à valeur artistique, ont également disparu, comme la quasi-totalité des pendules, de styles divers, du Sénat et de la Chambre.⁴⁸

Il en va de même pour des statuettes décoratives en bronze, souvent achetées à la Compagnie des Bronzes: *Mercur* attachant ses talonnières, copie de l'original de Pigalle de 1745, acquise par la Chambre, s'est volatilisée, tout le *Courage militaire*, pendant de *La Méditation*, réalisées par Dubois pour le cénotaphe du général de La Moricière à Nantes, au Sénat.⁴⁹ À la Présidence de la Chambre, la statue *Le Temps* de Julien Dillens, un buste d'*Albrecht Dürer* et deux candélabres en vieil or de la Première Vice-Présidence et des *Vases de Versailles* de la Deuxième Vice-Présidence, sont introuvables.⁵⁰ Enfin, une statuette représentant *La Lecture*, entourée de candélabres, encore bien présente sur le manteau de la cheminée de la salle de lecture de la Chambre sur une photo prise pendant l'Occupation, a disparu à la fin de celle-ci (ill. 2). Peut-être est-ce encore le cas d'autres objets de nature décorative, dont il n'existait pas d'inventaire.⁵¹

La création de la collection numismatique de la Chambre remonte à 1830. En 1906, le questeur Raoul Warocqué avait fait don d'un millier de médailles pour compléter les 400 exemplaires qui survécurent à l'incendie de 1883. En 1914, grâce à d'autres dons encore, elle compte 3269 pièces. Mais, après la guerre, un inventaire permet de constater que 775 médailles ont disparu.⁵² La collection de médailles du Sénat, nettement plus modeste, est également convoitée. On ne retrouvera pas ces pièces, pas plus que les tableaux, intitulés *Effet de nuages* du peintre écossais James Paterson et *Esmeralda et sa chèvre* du peintre belge romantique Joseph Van Lerius, anciennement à la commission des Finances du Sénat.⁵³

D'autres objets et œuvres d'art sont déplacés: en provenance de la salle de la commission de la Guerre du Sénat, deux réductions des *Chevaux de Marly* de Guillaume Coustou l'ancien, un tableau représentant *Henri IV jouant avec ses enfants* d'Henri Dillens et un *Paysage avec vaches et moulin à vent* d'Henri Van Assche, seront retrouvés à l'hôtel du marquis d'Assche, au 33 rue de la Science, fin 1918. Au même moment sont signalés au château des Trois Fontaines à Auderghem un tableau représentant un *Bouquet de fleurs* (probablement de Henry Robbe) qui se trouvait dans la salle de la commission de la Justice, ainsi qu'un *Coucher de soleil sur un marécage* de

48. Lettre du directeur de la Questure du Sénat aux secrétaires généraux de l'ensemble des Ministères du 26 juin 1923; Témoignage écrit de Jeanne Janssen, fille du concierge du Sénat, repris dans une lettre du 31 décembre 1919: « le bureau secrétaire... a été enlevé par le Docteur major Lindner, qui habitait le cabinet de M. Le Président. La pendule Empire ornée d'une lyre a été enlevée par le Dr. Kreuper. » (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918); Pendule (Archives du Sénat, *registre mobilier*, 1831-1914, lettre P); Facture du 6 janvier 1919 de Guillaume Sindorff, horloger du Sénat (Archives du Sénat, V7_6_1, exercice 1919, dépenses arriérées).

49. Luc De Bliek, *De Compagnie des Bronzen van binnenuit*, s.l., 2011, 11. Jean-Baptiste Pigalle (1714-1785) et Paul Dubois (1829-1905) sont des sculpteurs français.

50. Le sculpteur et médailleur Julien Dillens (1849-1904), élève de Simonis, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, réalisera beaucoup de statuaire urbaine.

51. La fille du concierge Janssen du Sénat signale la disparition des chandeliers de la salle de lecture, probablement « 2 candélabres palmier et vigne bronze », achetés en 1856 (Archives du Sénat, *registre mobilier*, 1831-1914, lettre C et *dossiers artistiques*, 1914-1918).

52. <<https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/pri/1418&language=fr&story=numismate.xml>> consulté en février 2025; La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 6 avril 1906 (don Warocqué).

53. Lettre du 3 février 1922 des Services Belges de Restitution (Wiesbaden); Lettre de J. Bueso, expert restaurateur de tableaux du 8 février 1919 au secrétaire de la Questure du Sénat. (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918).



III. 2. Photo de l'Offizierkasino installé dans la salle de lecture de la Chambre: remarquer la statuette sur le manteau de la cheminée. © War Heritage Institute, n° inv. WHI: B.1.117.58-2. Photographie: Luc Van de Weghe.

Joseph Coosemans, tous « empruntés » au Sénat.⁵⁴ De la Chambre, on retrouva dans ce même château « deux tableaux genre château-fort », en fait les dessus de portes en provenance du couloir du fumoir, réalisés par Victor Vervloet et représentant *La Porte de Louvain en 1650* ainsi que *L'ancienne enceinte de Bruxelles et la démolition du couvent des Bénédictins en 1799*, sept chaises au monogramme de la Chambre et une petite table en acajou.⁵⁵ On sait que Moritz von Bissing, le gouverneur-général, résidait au château des Trois Fontaines, puis qu'à partir de mai 1917, son successeur Ludwig von Falkenhausen y fit quelques séjours, alors qu'il demeurait principalement à l'hôtel du marquis d'Assche.⁵⁶

Enfin, les courriers du directeur du Service de la Restitution industrielle à Wiesbaden attestent que des objets ont fait le voyage vers l'Allemagne : la Chambre récupérera ainsi son argenterie.⁵⁷

III. La mémoire de l'Occupation du Palais de la Nation et de la Belgique

Effacer les traces de l'Occupation

À l'Armistice et après que le roi se soit à nouveau adressé aux Chambres réunies depuis l'hémicycle de la Chambre le 22 novembre 1918, le Parlement se remet à fonctionner, dans un bâtiment qu'il doit

se réapproprier, en y effaçant les traces de l'Occupation. Car outre la saleté des lieux, le Sénat constate que les toitures ont été abîmées par le placement d'appareils à signaux, la circulation de sentinelles et le manque d'entretien, tout comme les lanterneaux des fenêtres, suite à des explosions. Il faut refaire l'escalier extérieur du Palais de la Nation, réparer les trous dans les murs, les pavements, les portes. À l'intérieur, il y a nécessité de repeindre tous les locaux, de récurer et de polir marbres, cheminées, pavements, plinthes, escaliers, de renouveler les papiers de tapisserie, tapis, remplacer les tentures et stores.⁵⁸

La Chambre fait de même, avant la rentrée parlementaire de novembre 1919 : des crosses sont remises aux portes, les salles de lecture et des conférences sont repeintes et la Compagnie des Bronzes remplace la rampe en bronze, dessinée par Henri Beyaert, du perchoir de la salle des séances.⁵⁹ Ces travaux demandent un effort important au personnel, puisqu'au Sénat, outre les deux concierges et un messenger, « trois chauffeurs, trois nettoyeuses, douze huissiers » y ont consacré « des journées de 16 à 18 heures », tandis que l'aide de son « homme de service Veys, menuisier-ébéniste, depuis son retour de l'armée » est précieuse « pour remettre en état un très grand nombre d'objets abîmés par les Allemands et dont on avait un très pressant besoin. »⁶⁰ La Chambre accorde début 1919 des indemnités à son petit personnel

54. Lettre du 13 décembre 1918 d'Alfred Orban au greffier du Sénat; Constat de Jeanne Janssen du 23 décembre 1918; Lettres du 28 décembre 1918 et du 23 janvier 1919 de Gaston Pulings à Ernest Verlant, directeur général des Beaux-Arts, confirmant que les œuvres trouvées à l'hôtel du marquis d'Assche proviennent du Sénat (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918). Le 24 février 1919, le restaurateur Bueso les ramènera au Sénat (Archives du Sénat, II.6.5 - Comptes du Sénat, exercice 1919 : dépenses; Facture de J. Bueso du 9 juillet 1920, 6).

Guillaume Coustou l'ancien (1677-1746) est un sculpteur français. Le peintre gantois Henri Dillens (1812-1872) est auteur de scènes de genre et de peinture d'histoire. Henri Van Assche (1774-1841) est un peintre paysagiste bruxellois. Henri Robbe (1807-1899) est un peintre romantique de natures mortes de fleurs et de fruits. Joseph Coosemans (1828-1904) est un peintre paysagiste, cofondateur de la Société Libre des Beaux-Arts en 1868.

55. Les tableaux du peintre malinois historisant Victor Vervloet (1829-1904) furent emportés dès août 1914 selon Jacques, huissier à la Chambre (voir LOUIS GILLE, *Cinquante mois*, t. 1 1, 21, 23 août 1914).

56. BRAND WHITLOCK, *Belgium under German occupation, A personal narrative*, vol. 2, London 1919, 17, signale que Moritz von Bissing y jouait au bridge. *L'Indépendance belge*, édité en Angleterre, 9 août 1917, 3 localise son successeur Ludwig von Falkenhausen à ces deux endroits.

57. Lettre du 3 février 1922 des Services Belges de Restitution (à Wiesbaden) aux Questeurs du Sénat, concernant l'affaire 331 (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918); FREDERIK VERLEDEN, *De Kamer*, 205.

58. Relevé (Archives du Sénat, E, P3, 685-3-1).

59. *Gazette de Charleroi*, 24 novembre 1919, 1.

60. Sénat, PV du Bureau, 10 décembre 1918 et 28 février 1919.

pour « travaux extraordinaires de remise en état des locaux » ainsi qu'une prime supplémentaire à ceux qui avaient « recherché et transporté au Palais de la Nation les objets mobiliers disséminés dans d'autres locaux ». ⁶¹ Tableaux, sculptures et pendules sont également confiés aux bons soins du restaurateur J. Bueso. ⁶²

En 1920, la façade donnant sur la place de la Nation est dérochée, pour une raison non documentée, mais qui pourrait avoir un lien avec cette volonté d'effacer les traces de l'Occupation. De même, suite à la manifestation d'anciens combattants peu satisfaits de la « dotation du combattant » qui leur était octroyée, et leur pénétration dans le bâtiment en juillet 1920, les parlementaires décident de faire griller la place de la Nation et le square de Louvain. ⁶³ Était-ce encore là une séquelle de l'Occupation, la volonté de ne plus jamais voir envahi le Palais de la Nation ?

Prendre la mesure de l'Occupation et la faire connaître

Le besoin de mieux cerner l'occupation du pays et en particulier celle de Bruxelles et du Parlement, dont beaucoup avaient été tenus éloignés, se manifeste en parallèle. Le 10 décembre 1918, le Bureau du Sénat fait ainsi acheter quinze exemplaires d'un ouvrage intitulé *Cinquante mois d'occupation*. Ses auteurs sont Paul Delandsheere, Alphonse Ooms et Louis Gille, un journaliste qui travaillait au service du compte rendu du Sénat. Des exemplaires sont remis aux membres du Bureau, à la Bibliothèque, au Greffe et à la Questure. La Chambre souscrit à cinq exemplaires. ⁶⁴ Le Sénat s'abonne également à la revue *L'illustration* à partir du 1^{er} janvier 1915 « de manière à avoir tous les numéros parus pendant la guerre »

et acquiert, dès sa parution, le *Pourquoi Pas ? pendant l'occupation. Par un des Trois Mousquetaires. La vie bruxelloise de 1914 à 1918*. ⁶⁵

Les lettres que les parlementaires restés en Belgique avaient adressées aux occupants allemands, par l'entremise des diplomates des pays neutres sont, à leur tour, rassemblées et publiées en 1918, chez Goemaere, imprimeur du roi. Mais ce premier tirage des *Protestations des parlementaires belges sous l'occupation allemande* est vite épuisé. À l'initiative du sénateur Alexandre Braun, l'ouvrage est réédité fin 1919 à 1000 exemplaires et envoyé à travers le monde aux parlements et bibliothèques universitaires (ill. 3). La préface souligne la volonté de garder des traces mémorielles de l'Occupation :

« L'histoire de l'occupation allemande en Belgique sera écrite. Elle le sera pour la leçon des peuples libres, pour que le monde, encore trop vaguement instruit de nos épreuves, apprenne à connaître tout ce qu'une nation pacifique, traîtreusement envahie, peut avoir à souffrir de la perfidie « d'un voisin orgueilleux de sa force ». Mais si l'heure n'est pas venue d'entreprendre ce récit, il n'est pas trop tôt pour en rassembler les éléments, recueillir les dépositions et les pièces de conviction, constituer le dossier qui servira à dresser ce formidable acte d'accusation. On reproduit ici, à titre de contribution à cette enquête, les protestations des membres du Parlement belge restés, sur le conseil du Gouvernement, « dans leurs arrondissements afin d'y maintenir le calme et le sang-froid », pour traduire les plaintes et les revendications des populations, pour assumer devant l'ennemi les responsabilités incombant aux mandataires du pays. Témoins oculaires des exactions pratiquées aux dépens de toutes les classes sociales, des déportations, des incarcérations, des tortures physiques et morales infligées à

61. La Chambre, PV du Bureau, 12 février 1919.

62. Relevé des détériorations et devis de restaurations de J. Bueso pour le Sénat du 8 février 1919 (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918) ; Facture des restaurations et autres opérations menées du 9 juillet 1920 (Archives du Sénat, II.6.5 - *Comptes du Sénat*, exercice 1919 : dépenses).

63. Sénat, PV de la réunion des Collèges des Questeurs du Sénat et de la Chambre, 30 août 1920 ; STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 270.

64. Sénat, PV du Bureau du Sénat, 10 décembre 1918 ; La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 20 décembre 1918.

65. Sénat, PV du Bureau, 17 janvier 1919 ; Registre comptable 1919.

Protestations
DES
PARLEMENTAIRES BELGES
SOUS
L'OCCUPATION ALLEMANDE



BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
—
1919

Ill. 3. Couverture de l'ouvrage « Protestations des parlementaires belges sous l'occupation allemande », 2^e édition, Bruxelles, 1919.

des hommes et à des femmes, à des jeunes filles et à des adolescents dont le seul crime était de ne pas pactiser avec l'occupant, ils auraient forfait au plus sacré de leurs devoirs en couvrant de leur silence ses attentats contre le droit des gens, contre la foi jurée, contre la personne et les biens de leurs compatriotes. Trop souvent leur voix fut étouffée sous le bâillon ou s'est perdue dans le fracas des armes. Mais aujourd'hui que s'est levé le jour de la Justice, leur témoignage reste dressé en face de leurs tyrans. Il sera enregistré au tribunal de l'Histoire.»⁶⁶

Honorer et commémorer « les champions du droit, de la liberté et de la vraie civilisation » et indirectement l'action parlementaire

Des œuvres d'art « commémoratives » vont ensuite être commandées aux frais du Parlement et venir rejoindre la collection des Chambres. Leur typologie s'inscrit à la fois dans une série de traditions parlementaires et s'adapte à un placement à l'intérieur du Palais de la Nation, puisqu'il ne semble pas que le Parlement fédéral ait jamais envisagé le placement d'un mémorial sur la place de la Nation (rue de la Loi) ou sur le square arrière de la rue de Louvain.⁶⁷ En cela, certains types de constructions mémorielles énumérés par Stéphanie Claisse s'excluent automatiquement (par exemple les obélisques, les monuments comportant des statues, les chapelles).⁶⁸

Le 17 décembre 1918, lors d'une cérémonie grandiose organisée au Palais de la Nation, les diplomates dits « ministres protecteurs » Maurits van

Vollenhoven, Rodrigo de Saavedra y Vinent, marquis de Villalobar et Brand Whitlock sont honorés en parole et surtout remerciés pour leur aide apportée à nourrir la population belge et à la défendre contre l'occupant. Les Bureaux de la Chambre et du Sénat annoncent alors leur décision d'immortaliser la reconnaissance de la Nation belge par la réalisation de leurs bustes. Très exceptionnellement, ces bustes seront réalisés en deux exemplaires: le premier sera remis au diplomate, alors que son double prendra « place dans cette galerie où les Chambres belges placent les hommes d'élite qui ont bien mérité de la patrie ».⁶⁹

Le choix des sculpteurs (belges) est laissé aux intéressés: en février 1919, Maurits van Vollenhoven et le marquis de Villalobar optent pour Godefroid Devreese, qui comme médailleur avait réalisé leur effigie en 1917 et 1918. Brand Whitlock préfère Égide Rombaux, membre de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie, qui, en juillet 1919, plaidera justement en faveur de la prise en compte de la « valeur artistique » des monuments « rappelant les souvenirs de guerre, à élever dans le pays ».⁷⁰ Terminé en juin 1920, le buste du marquis de Villalobar lui sera remis par Émile Brunet, nouveau président de la Chambre, et par Paul de Favereau, à la Légation d'Espagne, rue Archimède à Bruxelles. Un mois plus tard, en juillet 1920, Maurits van Vollenhoven et Brand Whitlock réceptionneront leurs bustes à leurs postes diplomatiques respectifs en Espagne et à Bruxelles.

Leurs « doubles », placés au Palais de la Nation, demeurent à ce jour les seuls bustes d'étrangers à figurer dans la galerie parlementaire. Au-delà de la

66. *Protestations des parlementaires belges sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1919, p. III et IV; Lettres aux parlements et bibliothèques (Archives du Sénat, P3, 834-2-1).

67. En 1923-24, le Sénat refuse également d'ériger à cet endroit le monument intitulé *L'Ultimatum* proposé par le Touring Club. STÉPHANIE CLAISSE, *Du Soldat inconnu*, 221; AGR, *Ancien Fonds des Beaux-Arts*, 99A, 2871.

68. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 65.

69. Discours de Prosper Pouillet, président de la Chambre, repris dans *Le Journal de Bruxelles*, 19 décembre 1918, 1.

Cette galerie, inaugurée en 1860 par la Chambre pour le régent et le Gouvernement provisoire, accueillait depuis 1886 également les bustes des chefs de cabinet.

70. Rombaux, *buste de Brand Whitlock* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 545); Devreese, *bustes du marquis de Villalobar et de Maurits van Vollenhoven* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 526 & 527; ÉGIDE ROMBAUX, « Note relative aux monuments, rappelant les souvenirs de guerre, à élever dans le pays », *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, t. 1, 1919, 145-146. Égide Rombaux (1865-1942), sculpteur bruxellois, prix de Rome, professeur à l'Académie de Bruxelles, est l'auteur des statues de Gabrielle Petit, du Cardinal Mercier, du buste de Léopold III du Sénat, etc. Godefroid Devreese (1861-1941) est réputé comme sculpteur de bas-reliefs, statues et fontaines, mais surtout comme médailleur.



*Buste de Rodrigo de Saavedra, marquis de Villalobar,
par Godefroid Devreese. Photo KIK-IRPA.*



Buste de Brand Whitlock, par Egide Rombaux. Photo KIK-IRPA.



*Buste de Maurits van Vollenhoven, par Godefroid Devreese.
Photo KIK-IRPA.*

reconnaissance du peuple belge à leur égard, ils rappellent par cette localisation, l'intermédiation des diplomates entre l'occupant et les parlementaires impliqués dans le travail du Comité de Secours et d'Alimentation ou cosignataires des lettres de protestation. En cela, ils constituent un premier témoignage indirect et allusif de l'action des parlementaires belges restés en Belgique occupée.

Le 27 décembre 1918, dix jours après la séance en l'honneur des « ministres protecteurs », le Bureau du Sénat décide de faire présent d'un fauteuil sénatorial aux huit avocats du barreau de Bruxelles qui ont osé défendre les « résistants » belges devant le tribunal militaire allemand siégeant en son hémicycle. Alexandre Braun, seul parlementaire en leur sein, est leur porte-parole, sollicitant ce « souvenir des heures tragiques vécues dans la salle des séances du Sénat ». Son confrère sénateur, Charles Magnette, propose de munir les fauteuils d'une plaque commémorative.⁷¹ Celle de maître Bonnevie, leur président, énonce sobrement : « Hommage du Sénat de Belgique à Victor Bonnevie, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, président du Comité de défense gratuite des Belges devant les tribunaux de guerre allemands siégeant dans la salle du Sénat. Décembre 1918 ». Ces fauteuils, qui forment le pendant du mémorial des condamnés à mort placé en janvier 1920, sont des présents exceptionnels, mêlant sphère sénatoriale et civile, et mettant à nouveau discrètement en exergue l'action civile de certains élus pendant l'Occupation.

Probablement influencé par ce qui se fait dans le pays et dans les parlements des pays alliés, le Sénat évoque en juin 1919 l'idée d'établir en son hémicycle un « monument aux morts », à savoir une plaque ou un bas-relief portant les noms des sénateurs ou fils de sénateurs morts pour la patrie, mais la rejette aussitôt. L'idée d'un bas-relief qui prendrait place dans un des vesti-

bules communs au rez-de-chaussée, commémorant parlementaires fusillés ou condamnés à mort, est également écartée par les Chambres. La raison en est que ce type de mémorial ne pourrait rendre compte des souffrances et des mérites de tant de parlementaires pendant l'Occupation :

« MM. les Questeurs du Sénat et de la Chambre estiment qu'il serait très difficile de faire un choix parmi les parlementaires qui ont subi des peines variables. Les condamnés à mort auraient certainement le droit d'y figurer; d'un autre côté, d'autres membres ont rendu d'aussi grands services que les précédents, mais ont eu la chance de subir des condamnations plus légères et même d'échapper totalement aux poursuites. De plus, les Questures seraient sollicitées par un grand nombre de membres qui, n'ayant subi que des peines légères, désireraient cependant voir leur nom figurer sur ce monument. »⁷²

Une page du Livre d'Or porterait plutôt le « nom des Parlementaires qui ont été condamnés à mort et ont vu leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité », sans que l'on sache si cette page ait existé.⁷³

Le Parlement continue cependant de se préoccuper de la mémoire des souffrances subies sous l'Occupation et des mérites des uns et des autres dans leurs engagements respectifs. Mais face à la multitude et la diversité des expériences, il prend un double parti. Tout d'abord celui d'évoquer explicitement, mais de manière collective, les souffrances subies. La technique du *pars pro toto* pourra être utilisée à cet effet, une représentation d'un type de souffrance les désignant toutes. Il y rattachera ensuite de manière allusive, indirecte et généralement anonyme, l'action parlementaire. Les plaques des « condamnés à mort » dans l'hémicycle du Sénat en sont un autre exemple.

71. Sénat, PV du Bureau, 27 décembre 1918; Factures de Riga du 31 décembre 1919 et de Fonson du 12 mai 1920 (Archives du Sénat, I.6.5 - *Comptes du Sénat*, exercice 1919: dépenses).

72. Sénat, PV du Collège des Questeurs, 17 juin 1919; PV du Bureau, 16 juillet 1919.

73. Sénat, PV du Bureau, 16 juillet 1919. Le député Alphonse Gravis fut fusillé par les Allemands le 22 août 1914, le sénateur Léon Colleaux condamné à mort mais sa peine commuée en travaux forcés (Archives du Sénat, *dossiers biographiques*, 584).

Le 2 juillet 1919, le sénateur ecclésiastique Jan Keesen avait posé la « question au gouvernement au sujet des mesures qu'il se proposait de prendre afin de perpétuer la mémoire de Gabrielle Petit, l'héroïne nationale. »⁷⁴ Or, à cette époque, le Sénat débattait justement avec la Chambre d'un mémorial reprenant tous les fusillés, ceux qui furent condamnés dans la salle des séances du Sénat, les parlementaires ou leurs proches. Le 16 juillet, le Sénat tranche de son côté : « réuni hier soir pour examiner le projet de mémorial à ériger dans la salle des séances, [le Bureau du Sénat] a décidé de n'inscrire sur la plaque de bronze que les noms des 41 Belges fusillés à Bruxelles pour crime de fidélité à leur Patrie. »⁷⁵ La presse rapporte ensuite que, le 16 octobre 1919, le gabarit d'une plaque, portant finalement 35 noms, est exposé au Sénat.⁷⁶ Le 20 janvier 1920, la plaque en français est en place, à droite de la tribune présidentielle, tandis que son pendant néerlandais arrive avant juin 1920.⁷⁷ Réalisées par la Compagnie des Bronzes pour 4360 francs, leur conception avait été confiée à Charles-Léon Cardon, peintre-décorateur attitré du Sénat, afin qu'elles cadrent dans la décoration générale de l'hémicycle.⁷⁸ Au Palais de la Nation, ces plaques sont les seules à porter des noms, de surcroît de victimes décédées. Mais elles alludent également à l'action des parlementaires et autres avocats qui se sont battus afin qu'elles ne soient justement pas condamnées à mort.

Fin avril 1921, trois vitraux du peintre-verrier Charles Baes sont installés en haut de l'esca-

lier d'honneur de la Chambre. Commandés dès novembre 1919 aux frais du gouvernement, ils forment probablement le pendant des plaques des condamnés à mort de l'hémicycle du Sénat. Réalisés en verre goutte d'eau, teintés dans la masse en bleu et vert, ils sont peints à la grisaille et au jaune d'argent.⁷⁹ Les pans latéraux représentent deux lions : le lion de gauche, surmonté d'un « 1914 » en chiffres romains, rugit et montre les dents, tandis que celui de droite, surmonté d'un « 1918 » en chiffres romains, semble plus apaisé. Au centre, le vitrail montre un faisceau de licteur, sur lequel est posé un livre avec l'inscription LEX (loi), surmonté d'un 1830 toujours en chiffres romains : il s'agit là en fait de l'avvers de la (nouvelle) médaille du représentant, conçue par Godefroid Devreese en 1906 pour la Chambre.

Des couronnes de feuilles de chêne, symboles de force, de résistance et de persévérance, entourent lions et symbole du représentant. Les lions, au dessin proche de celui du casque Adrian belge, symbolisent très probablement le peuple belge tout entier, résistant en 1914 et libéré quatre ans plus tard. En plaçant au centre de la composition le motif de la médaille de ses membres, la Chambre opte ici encore pour une représentation allusive, indirecte et collective de l'action des parlementaires pendant la Grande Guerre. à l'inverse du mémorial que l'Assemblée nationale française placera en 1930, puisque ce dernier présente de manière similaire un faisceau de licteur central surmonté du coq gaulois, mais porte les noms des (anciens) députés et fonctionnaires morts pour la France.⁸⁰

74. Annales parlementaires, Sénat, 1918-1919, séance du 2 juillet 1919, 416-418.

75. Sénat, PV du Bureau, 16 juillet 1919. On ne sait d'où vient le nombre de 41 fusillés. Le Sénat était probablement mal informé.

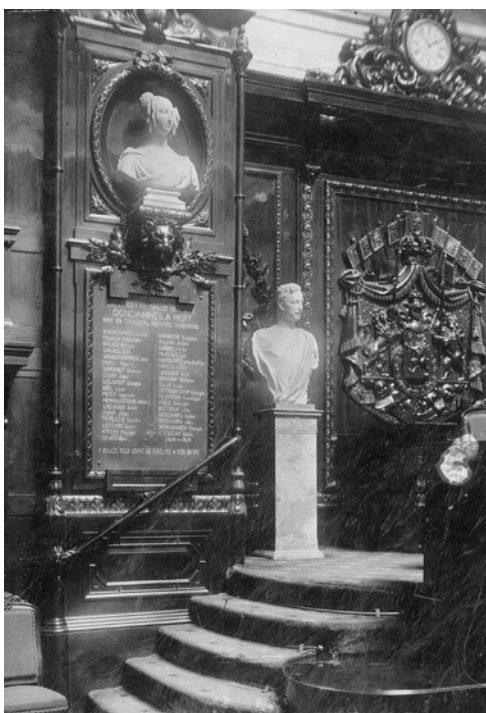
76. STÉPHANIE CLAISSE, *Du Soldat inconnu*, 77. Dès mars 1919, les dépouilles des fusillés sont exhumées et réenterrées dans leurs communes d'origine. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 113. Le monument au Tir National, inauguré le 10 avril 1921, reprend les 35 mêmes noms que la plaque du Sénat.

77. *L'Indépendance belge*, 16 octobre 1919, 1 ; *Le Soir*, 20 janvier 1920, 4 ; Sénat, PV du Bureau, 15 juin 1920.

78. Charles-Léon Cardon (1850-1920), peintre, décorateur et collectionneur, intervenait déjà avant-guerre pour la décoration du Sénat. Facture du 30 avril 1920 (Archives du Sénat, I.6.5 - *Comptes du Sénat*, exercice 1919 : dépenses) ; Facture de la Compagnie des Bronzes des deux plaques, 27 décembre 1919 (Archives du Sénat, I.6.5 - *Comptes du Sénat*, exercice 1919 : dépenses ; *Registre de comptabilité*, 1920, item 393) ; *L'Étoile*, 2 juillet 1919, 2 ; *La Libre Belgique*, 3 juillet 1919, 1 ; *Vers l'Avenir*, 16 juillet 1919, 1. Ces plaques seront ôtées pendant la Seconde Guerre mondiale par les Allemands et remplacées en 1951 par les plaques actuelles.

79. Charles Baes (1861-1930) est un maître-verrier bruxellois. *Gazette de Charleroi*, 24 novembre 1919, 1 ; *L'Indépendance belge*, 29 avril 1921, 2 ; ISABELLE LECOCQ & YVES DUBOIS, *Commémorations*, 230. Le dossier relatif à ces vitraux n'a pas été retrouvé.

80. JEAN-LUC FLOHIC, *Le Patrimoine de l'Assemblée nationale*, 207.



Ill. 5. La plaque d'origine (en français) commémorant les civils condamnés à mort dans l'hémicycle du Sénat.
Photo KIK-IRPA.



Ill. 6. Charles Baes, trois vitraux, 1921, coll. La Chambre des représentants.

Stéphanie Claisse observe que, dans les monuments commémoratifs belges, « La Patrie prend fréquemment les traits des souverains belges ».⁸¹ Certes, les souverains étaient déjà largement représentés au Palais de la Nation. Le décès tragique de la reine Louise en 1850 avait en outre favorisé l'entrée des bustes et des portraits des reines aux côtés de leurs époux. De la sorte, le Sénat possédait déjà, depuis 1913, les bustes du roi Albert et de la reine Élisabeth, réalisés par Victor Rousseau, alors disposés dans la salle des séances, de part et d'autre du bureau présidentiel.⁸²

Le 28 février 1919, les questeurs du Sénat décident d'orner les murs de la salle de la commission de la Guerre « de belles photographies émanant du Département photographique de l'armée en campagne », ainsi que d'un « beau portrait du roi, portant le casque de guerre, tel que le photographe Boute l'a popularisé ces derniers temps ». Si la Chambre possède toujours ce portrait photographique du souverain, il n'est pas certain que ce projet ait vu le jour au Sénat. Mais en juillet 1919, Alphonse Harmignie, ministre des Sciences et des Arts, propose d'y mettre en dépôt le buste du comte de Flandre, père du roi Albert, réalisé par Pierre Theunis. Quelques mois plus tard, en octobre 1919, son successeur *ad interim* Charles de Broqueville fait de même avec la statue en pied du prince Léopold, réalisée par Paul Du Bois en 1914.⁸³ Le Sénat se déclare honoré de ces compléments.

Albert I^{er} n'était pas absent pour autant de la Chambre : Jules Cran lui avait livré en mai 1914 son grand opus représentant la *Prestation de serment de S.M. le roi Albert*, accroché, avec *La prestation de serment de Léopold II* et *La dernière ouverture des Chambres par Léopold I^{er}*, à la buvette des représentants. Après-guerre, le 24 juin 1919, le sculpteur Joseph Van Hamme, auteur d'un buste du roi Albert présent à l'Hôtel de Ville de Laeken et au Musée de la Ville de Bruxelles, le propose à la Chambre, qui décline. Un peu plus tard, elle refuse également d'acquiescer un buste de la reine Élisabeth que Charles Samuel avait exposé en ses locaux. En décembre 1922, le directeur de la Questure de la Chambre est toutefois prié de « s'informer des statues qui ont fait le buste de LL.MM. le roi et la reine afin que MM. les Questeurs puissent se rendre chez les artistes et juger de leur œuvre ». Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette invitation.⁸⁴ Ce n'est qu'en 1930, à l'occasion du centenaire de la Belgique, que les portraits monumentaux du roi Albert, en uniforme militaire, et de la reine Élisabeth, respectivement acquis auprès de Jef Leempoels et commandé à Herman Richir, seront placés dans la salle de lecture de la Chambre.⁸⁵

Quatre ans plus tard, en 1934, suite au décès inopiné du souverain à Marche-les-Dames, le Sénat décide de le représenter sur une tapisserie. Elle était prévue pour le Salon vert alors transformé en « salon royal », afin d'accueillir les bustes des souverains successifs du royaume.⁸⁶ Émile Digneffe,

81. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 155.

82. Victor Rousseau (1865-1954) est connu comme sculpteur de reliefs, bustes et ronde-bosse.

83. Fédération Wallonie-Bruxelles, *Registre d'achats d'œuvres d'art de l'État belge*, items 1807 et 830A (1919). Pierre Theunis (1888-1950) élève de Van der Stappen et Dillens, est l'auteur de monuments aux morts et de bustes. Paul Du Bois (1859-1938), également élève de Van der Stappen, aura une importante production de sculptures, médailles, étains, bijoux, bustes, statues, monuments publics et funéraires.

84. Joseph Van Hamme, *Le roi Albert*, buste et Charles Samuel, *La reine Elisabeth*, statue (Archives de la Chambre, *dossiers artistiques*) ; La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 19 décembre 1922. Van Hamme était l'auteur d'un monument éphémère dressé pour le 22 novembre 1918, voir STÉPHANIE CLAISSE, *Du Soldat inconnu*, fig. 36.

85. Le collège des Questeurs de la Chambre décide d'acheter le portrait (existant) du roi par Jef Leempoels le 23 janvier 1930. Herman Richir sera chargé de réaliser celui de la reine en avril 1930 (La Chambre, PV du Collège des Questeurs et *dossiers artistiques*). Joseph Leempoels (1867-1935), élève de Portaels et de Stallaert, est un peintre de tendance classique, auteur de nombreux portraits. Herman Richir (1866-1942), également élève de Portaels à l'Académie de Bruxelles où il enseignera plus tard, se distingue surtout comme portraitiste et affichiste.

86. À cet effet, le Sénat reçut en 1934, en dépôt du ministère de l'Instruction publique, les bustes de Léopold II et de Marie-Henriette par Thomas Vinçotte, tandis que les deux tapisseries commandées en 1934, celle du retour du roi Albert et de la prestation de serment de Léopold III auraient dû y prendre place. La statue de Paul Du Bois représentant le prince Léopold s'y trouva un temps.

président du Sénat, avait convaincu les instances du Sénat d'investir dans cette tapisserie, sur la base d'arguments économiques et sociaux. Une supplique de la manufacture malinoise Braquenié lui était en effet parvenue: le secteur, touché par la crise économique et le déclin du goût pour la tapisserie ancienne ou d'imitation, risquait de perdre son expertise par la mise au chômage des liciers. Le Sénat avait, pour son fumoir, déjà commandé vers 1890 une série de tapisseries à cette manufacture, alors au sommet de sa gloire: accepterait-il de placer une nouvelle commande? Le 18 juillet 1935, cette tapisserie monumentale, haute de 3,7 et longue de 4,58 mètres, sera dévoilée à la Manufacture Gaspard De Wit à Malines, qui avait remporté le marché face à son concurrent Braquenié.⁸⁷

Le sujet de la tapisserie est unique: chevauchant à la tête de ses troupes, le roi Albert revient dans sa capitale et plus précisément au Parlement le 22 novembre 1918.⁸⁸ Il y prononcera un discours qui fera date et fixera le programme du nouveau gouvernement Delacroix. Arrivé depuis la porte des Flandres à travers une foule en liesse qui lui jette des fleurs, son cheval blanc, symbole de la victoire, vient de s'immobiliser place de la Nation. Derrière lui, chevauchent les généraux alliés et d'autres militaires, tandis que les troupes belges et alliées défilent rue de la Loi. Dans le coin inférieur gauche, un *pars pro toto* magistral représente le défilé par quatre officiers des pays alliés, musclés et déterminés, portant leurs couleurs respectives. À droite, autour de la famille royale accompagnée du duc de York, des représentants de la population bruxelloise aux traits tirés offrent des fleurs, tandis que cinq soldats, également à pied, portant haut le drapeau tricolore mais à l'épuisement manifeste, incarnent l'armée de l'Yser.⁸⁹

Le contraste entre la population, les militaires de l'armée de l'Yser et ceux du défilé est saisissant.

Malgré la joie de la victoire et de la libération, malgré le choix d'une palette de couleurs pastel douces et apaisantes, le ton de la tapisserie demeure contenu et sombre: les souffrances de la population civile et militaire pendant l'occupation du pays ont manifestement laissé des traces sur les corps et dans les esprits. L'inscription latine au bas de la tapisserie contextualise sobrement la scène évoquée, souvent erronément assimilée à un « retour triomphal » ou une « Joyeuse Entrée ». Elle cite successivement le roi, la libération de la patrie, Bruxelles et enfin la victoire: ANNO . MDCCCXVIII . MENSE . NOVEMBRI . DIE . XXII ALBERTUS. REX . BELGARUM - PATRIA AB HOSTIBUS LIBERATA BRUXELLAS VICTOR REDIT (le 22 novembre 1918 Albert, Roi des Belges, la patrie étant libérée des ennemis, revient en vainqueur à Bruxelles). Mais de quelle victoire s'agit-il, celle des armes? Certes, les militaires sont en uniforme, mais force est de constater qu'ils sont désarmés. N'est-ce dès lors pas plutôt la survie pendant la Grande Guerre et l'Occupation qui y serait érigée comme la principale victoire du peuple belge? La tapisserie n'évoquerait-elle pas « la nation entière qui avait fait face à l'occupation avec endurance »?⁹⁰

Commandée dans l'émotion du décès accidentel du roi Albert en février 1934, cette tapisserie et son pendant, le serment constitutionnel du roi Léopold III devant les Chambres réunies, se veut au départ réaliste. Anto-Carte, peintre chargé du carton, reçoit de la part de l'administration du Sénat des photos de l'événement, dont il va manifestement s'inspirer.⁹¹ Mais ces clichés ne montrent que la partie centrale de la place de la Nation, la famille royale et les généraux alliés. Et encore,

87. La presse rapporte l'événement le 19 juillet.

88. Le décès du roi Albert (ou le centenaire de la Belgique) incite certains acteurs (dont les communes, ici le Parlement) à commémorer dans les années 1930-1940 des événements qui se sont déroulés 15 à 20 ans plus tôt, voir AXEL TIXHON & LAURENCE VAN YPERSELE, *Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie*, Cahiers d'Histoire du Temps présent, 7, 2000, 92.

89. HERMIONE L'AMIRAL & SOPHIE WITTEMANS, *Les couleurs*; SOPHIE WITTEMANS, « The role of the Belgian Senate in the revival of the Belgian tapestry art in the mid-1930s », in CONGRESO DE LOS DIPUTADOS, *Congreso Internacional de Artes decorativas 1 y 2 de marzo 2023*, Madrid, 2023, 237-250.

90. SOPHIE DE SCHAEPEDERIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004, 290.

91. Anto-Carte (1886-1954), artiste peintre formé à Mons et à Bruxelles, co-fondateur du groupe Nervia en 1928, professeur de peinture monumentale à l'Institut des Arts décoratifs de la Cambre et à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, est l'auteur des cartons des deux tapisseries du Sénat (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 21).



Ill. 7. Manufacture Gaspard De Wit d'après un carton d'Anto-Carte, tapisserie du retour du roi Albert au Parlement le 22 novembre 1918, 1935, coll. Sénat de Belgique. Photo KIK-IRPA.

car certains commandants militaires représentés n'étaient pas à Bruxelles le 22 novembre 1918. S'ils ont été inclus, c'est que la tapisserie se voulait également symbolique.

Il en va de même pour les personnages représentés aux balcons du Palais de la Nation. Certains d'entre eux assistaient probablement réellement à la scène. Toutefois, beaucoup d'autres devaient s'y presser, car sur les photos, les balcons sont noirs de monde et il est impossible de distinguer qui que ce soit. En outre, la place disponible sur la tapisserie était limitée: un choix a donc dû être opéré et plusieurs listes existent en effet dans les archives du Sénat, témoignant de la difficulté de cette sélection.⁹² Au final, il y eut, outre Anto-Carte et son épouse qui se sont représentés à l'extrême gauche, seulement 29 élus. La volonté aurait-elle été, une fois de plus, de reprendre avant tout les acteurs principaux de l'Occupation, à savoir les parlementaires restés au pays, eux-mêmes pris dans cette souffrance, mais personnellement engagés en faveur de la population civile et soutenus par une série de grandes figures civiles et, de plus loin, par le gouvernement?

Force est de constater que les parlementaires en uniforme militaire ne sont pas mis en évidence: uniques représentants de ce groupe, le sénateur Robert d'Ursel figure à l'extrême gauche du premier balcon, tandis que seul le casque du député Albert Devèze émerge au deuxième balcon. Par contre, les trois « ministres protecteurs » ont été placés sur le balcon central de la tapisserie, près du cardinal Mercier, autre grande figure de la résistance sous l'Occupation. Immédiatement à leur gauche, au deuxième balcon, Solvay et Francqui, fondateurs du Comité National de Secours et d'Alimentation se tiennent, ainsi que Louis Franck, cofondateur et président de la section d'Anvers, Fulgence Masson et Paul-Émile Janson, respectivement pré-

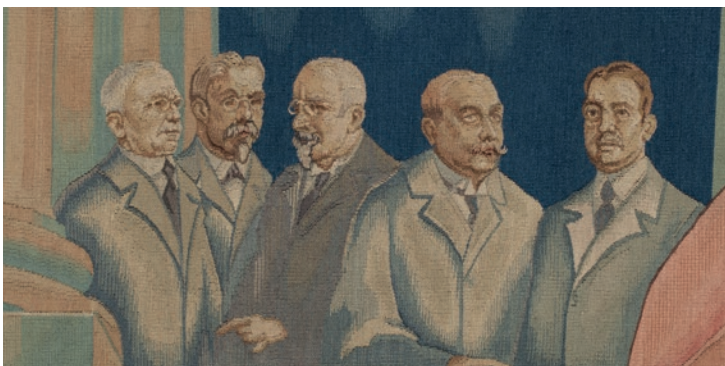
sident et vice-président de la section du Hainaut, le président du Sénat Paul de Favereau, membre du comité local de Bende, Henri Jaspar, créateur de la section d'aide de protection des Œuvres de l'Enfance et Joseph Wauters qui y représente le Parti Ouvrier Belge. Près d'eux figurent d'autres personnalités politiques restées auprès de la population de leurs villes respectives, comme le bourgmestre de Bruxelles Adolphe Max, les députés bourgmestre Amédée Visart de Bocarmé (Bruges) et échevins Edward Anseele (Gand) et Louis Franck (Anvers).⁹³ Charles Woeste, au balcon central, député catholique déjà âgé, était également resté à Bruxelles, protestant contre les excès de l'occupant et rassemblant les catholiques.

Quant aux membres des gouvernements de Broqueville, Cooreman et Delacroix, ils pourraient également avoir été sélectionnés en raison de leur engagement explicite pour la population belge pendant la Grande Guerre. Ainsi le gouvernement de Charles de Broqueville est-il représenté par Paul Hymans, qui s'entretint avec Hoover à propos de l'approvisionnement et par Émile Vandervelde qui fut ministre de l'Intendance civile et militaire. Le sénateur Paul Berryer dirigea le service des réfugiés et des colonies scolaires, Jules Renkin fut chargé de la guerre en Afrique, Henry Carton de Wiart de l'approvisionnement des prisonniers belges en Allemagne et de la propagande belge dans les pays alliés et neutres. Le comte Eugène Goblet d'Alviella, ministre sans portefeuille de 1916 à 1918, représenta quant à lui le Sénat au Havre.⁹⁴ Du nouveau gouvernement Delacroix I figurent, à double voire triple titre en raison de leurs engagements comme édiles locaux ou au sein du Comité, Louis Franck, Alphonse Harmignie, Fulgence Masson, Henri Jaspar, Edward Anseele, Joseph Wauters, Charles de Broqueville et bien sûr Léon Delacroix, qui se dévoua pour les Orphelins de guerre pendant l'occupation du pays.

92. Listes (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 21).

93. JAN NAERT, "Burgemeesters in de vuurlinie. Lokale bestuurders in België en Noord-Frankrijk tijdens de Duitse invasie in 1914", *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, L, 2020, 3-4, 8-13: « Via de provinciegouverneurs liet de regering aan de gemeentelijke overheden weten dat zij – net zoals de parlementsleden – op hun post hoorden te blijven. Administratieve en bestuurlijke continuïteit was primordiaal ».

94. Ou est-ce parce qu'il voulut faire du 22 novembre la date de la fête nationale?



III. 8. Détail des personnages représentés aux balcons sur la tapisserie.

Contemporaine de la dernière vague de monuments commémoratifs, honorant avant tout le roi Albert, cette tapisserie évoque bien sûr l'engagement militaire de la Belgique et de ses alliés qui a mené à la défaite allemande. Elle célèbre le souverain, qui a su protéger son armée du carnage, en témoignent ces quelques soldats de l'armée de l'Yser. Mais elle commémore probablement autant sinon plus encore, la souffrance de la population, incarnée au premier plan par ces femmes aux trois grands âges de la vie, cet enfant et ce vieillard et, plus discrètement par ceux qui, placés aux balcons du Palais de la Nation, ont tenté de la soulager. Sans compter la famille royale et le prince de York, on y dénombre en effet 22 militaires pour 32 civils.

Ce choix thématique de la souffrance collective explicitement montrée par un *pars pro toto*, avec sa référence implicite à l'action parlementaire, est également manifeste dans les œuvres d'art acquises par le Parlement dans l'entre-deux-guerres.

Remplacer en célébrant l'art belge et en évoquant le pays occupé

Comme le Sénat reprend petit à petit ses couleurs d'avant-guerre, certains vides apparaissent. Le 20 février 1919, le Collège des Questeurs décide :

« Les Allemands ont ôté des locaux du Sénat la plupart des œuvres d'art qui ornaient les cheminées des salles de commission ou les socles des corridors. Il y a donc lieu de pourvoir à leur remplacement sur le compte des dommages de guerre. Mais au lieu d'aller à la Compagnie des Bronzes ou dans d'autres maisons similaires et d'y acquérir des bronzes

de commerce, MM. les Questeurs décident d'orner le Sénat d'œuvres originales émanant de nos artistes. Le mieux serait, à cet effet, de constituer une petite commission qui, composée de MM. les Questeurs, s'adjoindrait deux membres ayant des compétences en matière artistique, comme MM. Alexandre Braun et Max Hallet. Par la visite des expositions, des salons, des ateliers, un choix pourrait être fait. Les membres de cette commission examineraient les œuvres proposées par l'un d'eux et décideraient de leur achat. De cette façon le Sénat posséderait des œuvres uniques et encouragerait efficacement l'Art Belge. »⁹⁵

L'influence du questeur et grand collectionneur Joseph De Blicq semble ici déterminante. Ce dernier était lié d'amitié avec Valerius De Saedeleer et George Minne, mais détenait, à son décès en 1926, également des œuvres d'Émile Claus, d'Albijn Van den Abeele et de Gustave Van de Woestyne.⁹⁶ Il est probablement soutenu par Gaston Pulings, fonctionnaire du Sénat, qui pendant la guerre s'était dévoué pour assurer la paie de ses collègues et avait été nommé secrétaire de la Questure en 1919. Poète, écrivain, amateur et critique d'art, il publiera un livre sur Jakob Smits en 1927 et était lié à James Ensor.⁹⁷ L'avocat et sénateur catholique Alexandre Braun avait, quant à lui, fondé en 1903 la Société des Cours d'art et d'archéologie, qui deviendra l'Institut royal supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Bruxelles et sera, avec l'Institut d'Histoire de l'Art de Liège fondé un an auparavant, un pionnier de l'enseignement et de la formation d'historiens de l'art en Belgique. Braun « travaillait sous le signe d'un crucifix de Constantin Meunier », affectionnait surtout le Groupe des XX, les peintres de Laethem et en particulier Théo Van Rysselberghe.⁹⁸ Max Hallet, élu sénateur socialiste en 1912,

95. Sénat, PV du Collège des Questeurs, 20 février 1919. À Bruxelles, le marché de l'art n'avait pas connu d'interruption pendant l'occupation, bien au contraire, comme le montre bien WERNER ADRIAENSSENS, « Belgian Art during the First World War, Exhibitions and Salons in Brussels », in INGA ROSSI-SCHIMPF & LAURA KOLLWELTER, *14-18, Rupture or Continuity, Belgian Art around World War I*, Leuven, 2018.

96. Son frère et lui-même ont légué leur collection au musée des Beaux-Arts de Gand : <<https://www.mskgent.be/focus/legaat-de-blicq>>, consulté en mars 2025.

97. Il deviendra directeur des services de la Questure en 1921 et, enfin, directeur général de la Questure en 1930.

98. ÉDOUARD DE BRUYN, « Alexandre Braun », *Revue catholique des idées et des faits*, XV^e année/9, 24 mai 1935, 12. Alexandre Braun (Archives du Sénat, *dossiers biographiques*).

avait commandé à Victor Horta, qui le réalisa entre 1903 et 1905, son hôtel particulier.

Le désir des sénateurs de n'acquérir que des œuvres uniques, originales, « de nos artistes » a probablement été renforcé par l'Occupation. L'activité et les publications des historiens de l'art allemands, qui dominaient avant-guerre la scène internationale, ne leur étaient certainement pas inconnus.⁹⁹ Un certain respect des œuvres d'art en place de la part de l'occupant avait peut-être également frappé les esprits. Le restaurateur Bueso, chargé des constats, ne signale finalement que peu de détériorations : aux tableaux situés dans la salle des Finances, aux « portraits en pied des souverains Léopold et Louise par De Keyser, à la « Fantasia arabe » de Théo Van Rysselberghe et à « Épisode de guerre » de Théodore Schaepekens.¹⁰⁰ En août 1915, l'occupant avait par ailleurs organisé, dans l'hémicycle de la Chambre, un congrès portant sur la conservation des monuments et œuvres d'art en temps de guerre. En avril et juillet 1917, des réunions préparatoires à la campagne photographique de l'art belge par des photographes allemands (et parfois belges) avaient encore eu lieu au Gouvernement général de Bruxelles. La première campagne débute le 6 août. Le 21 novembre 1917, 5800 nouvelles prises de vue ont été effectuées, 2400 clichés existants achetés. La campagne reprend en avril-mai 1918 et, fin juillet, un bilan fait état de 1850 clichés pour la province du Brabant, 1642 pour Anvers, 1000 en Flandre occidentale et en Hainaut, peu à Liège et dans la province du Luxembourg. 4000 clichés restent à faire. Dans ce cadre, comme le constate Christina Knott, les relations des directeurs de musée ou universitaires belges, parfois collègues des historiens de l'art allemands avant-guerre, ne sont pas toujours négatives. Si

« les milieux cultivés belges, informés des activités allemandes, considèrent l'inventaire photographique allemand comme une substitution à la prise réelle des objets », la *Kunstschutz* a, à l'inverse, dû frapper par la mise en valeur, par des étrangers, au demeurant occupants, du patrimoine belge.¹⁰¹

Le 21 octobre 1919, Max Hallet recommande aux questeurs d'acquérir une œuvre de Jakob Smits, à qui il vient de confier son portrait. Une exposition de l'artiste, qui pendant la guerre présidait à Mol le Comité de Secours et d'Alimentation local, avait lieu au même moment chez Giroux, rue Royale : les questeurs y choisiront le tableau *Le Drapeau*, livré au Sénat le 10 décembre 1919 (ill. 9).¹⁰²

Dans la même veine de la célébration de l'art belge, un buste d'Émile Verhaeren, réalisé par César Schroevers, arrive au Sénat le 19 janvier 1920. Ce jour-là, « Les deux cents sièges du Sénat avaient été réservés aux écrivains et aux artistes de la Belgique », ainsi qu'aux membres du comité organisateur, dont Ernest Verlant, directeur général des Beaux-Arts, Émile Vandervelde, Max Hallet, Paul Spaak, Hippolyte Fierens-Gevaert des Musées royaux, Constant Montald, Thomas Braun, etc.¹⁰³ À 15 heures, on y célèbre la mémoire du poète décédé accidentellement à Rouen le 27 novembre 1916. Les souverains, amis personnels du poète, le prince Léopold, Henri de Regnier de l'Académie française, plusieurs ambassadeurs, dont Brand Whitlock qui prononce le dernier discours, le marquis de Villalobar, toute la Belgique littéraire, ainsi que les artistes Émile Fabry, Alfred Courtens, Fernand Khnopff, Philippe Swynop, James Ensor et l'architecte Victor Horta signent de leur présence. L'hommage s'étend à l'attitude du poète pendant l'Occupation, qui, dès les premiers jours de la guerre, « se range auprès de

99. Élisabeth Décultot, « Présentation. Histoire croisée du discours sur l'art : enquête sur la genèse franco-allemande d'une discipline », *Revue germanique internationale*, 13, 2000, 5-9.

100. Relevé des détériorations et devis de restaurations (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, 1914-1918).

101. CHRISTINA KNOTT & MARIE-CHRISTINE CLAES (dir.), *Le patrimoine de la Belgique vu par l'occupant. Un héritage photographique de la Grande Guerre*, Bruxelles, 2018, 88-90.

102. Jakob Smits, *Le drapeau* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 53 ; I.6.5 - *Comptes du Sénat*, 1919). Une correspondance entre Smits et Creten confirme le nom du tableau. Jakob Smits (1855-1928), né aux Pays-Bas, s'installe en Campine en 1888. Il peint des portraits et des paysages, utilisant la lumière d'une manière toute personnelle.

103. *Le Soir*, 20 janvier 1920, 4. Plusieurs écrivains et poètes travaillent alors au Sénat et à la Chambre.



Ill. 9. Jakob Smits, *Le Drapeau*, 1919, coll. Sénat de Belgique. Photo KIK-IRPA.



Ill. 10. Joseph Jaquet, *La reine Louise en majesté (réduction)*, 1878, coll. Sénat de Belgique. Photo Frédéric Pauwels.



Ill. 11. Philippe Swyncop, *Paul de Favereau*, 1920, coll. Sénat de Belgique. Gustave Van de Woestyne, *Prosper Poullet*, 1920, coll. Chambre des représentants. Théo Van Rysselberghe, *Émile Brunet*, 1921, coll. Chambre des représentants. Photos KIK-IRPA.

la figure du roi Albert et s'engage à défendre son pays avec sa plume. »¹⁰⁴ S'attaquant à l'envahisseur, il dénonce inlassablement, en prose et en poèmes, la dévastation, les villes meurtries, les victimes de tout ordre. Tout comme les parlementaires restés au pays l'avaient fait dans leurs lettres de protestation.

Le sénateur Alexandre Braun offrira au Sénat en mai 1920 une réduction, par le même procédé, de la statue en bronze galvanoplastique de la reine Louise, œuvre du sculpteur d'origine anversoise Joseph Jaquet, réalisée en 1878 pour la grand-place de Philippeville (ill. 10).¹⁰⁵ La reine, grand-mère du roi Albert, est représentée en majesté et vient compléter la galerie d'hommage aux souverains.

Les commandes de portraits de présidents de la Chambre et du Sénat feront également écho à la philosophie de la célébration de l'art belge, puisque le président du Sénat Paul de Favereau chargera Philippe Swyncop de son portrait en 1920, alors que le président de la Chambre Prosper Pouillet s'adressera à Gustave Van de Woestyne la même année et son successeur Émile Brunet à Théo Van Rysselberghe en 1921 (ill. 11). En novembre 1924, le président du Sénat Arnold 't Kint de Roodenbeke confiera le sien au Montois Louis Buisseret.¹⁰⁶

En 1923, le Sénat achètera encore, sur proposition du questeur De Blicq, le bronze *Douleur maternelle* de George Minne, qui, même s'il remonte à

1898, évoque autant la mère que la veuve, enlaçant ses deux enfants (ill. 12).¹⁰⁷

Les thématiques du tableau de Jakob Smits et du bronze de George Minne rappellent celles de certains monuments commémoratifs de la Grande Guerre. Le village détruit de Smits évoque bien entendu les villes martyres et les 5500 civils massacrés par les troupes allemandes en août-septembre 1914, ainsi que la bataille de l'Yser et les bombardements de Dixmude et d'Ypres à l'automne 1914. Mais contrairement aux monuments, aucun soldat ni civil n'y apparaît et l'identification reste délibérément floue, comme en témoigne l'évolution du titre de cette œuvre, appelée à l'origine *Le Drapeau*, puis *Village détruit* et parfois *Dixmude*. Le poids de l'absence, tout comme dans *Douleur maternelle* de Minne, pourrait s'y lire et le rapprochement avec des monuments reprenant des familles en deuil ou la douleur des mères se faire. Mais ici, il n'y a aucune référence aux combattants ni aux déportés.

¹⁰⁸ Il s'agirait plutôt d'une allégorie de la Nation souffrante toute entière, comprenant les victimes de tout ordre et ceux qui, parmi elles, ont tenté d'alléger leur souffrance ou protesté contre les exactions.

Aimé Stevens affirme avoir été lui-même sous la menace de la déportation lorsqu'il peint son tableau monumental (2,75 sur 1,60 mètres) *Le Déporté* :

« Un grand ciel chargé de lourds nuages, un horizon désolé, des champs incultes, une clô-

104. Musée Émile Verhaeren, <<https://emileverhaeren.be/fr/biographie/>>, consulté en février 2025.

105. SOPHIE WITTEMAN, « Statue de la reine Louise en majesté », in JULIEN DE VOS & MATHIEU DELDIECKE (dir.), *Louise d'Orléans, première reine des Belges, un destin romantique*, catalogue d'exposition, Paris, 2024, 162-163 ; Sénat, PV du Collège des Questeurs, 3 mars et 13 avril 1920. Joseph Jaquet (1822-1898) qui se distingua comme sculpteur dans les salons bruxellois, travailla également à Mons, Chimay, Philippeville, aux Pays-Bas, etc.

106. Philippe Swyncop, *portrait de Paul de Favereau* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 396). Le peintre portraitiste Philippe Swyncop (1878-1949) s'était illustré comme caricaturiste pendant la Grande Guerre. Gustave Van de Woestyne, *portrait de Prosper Pouillet* (Archives de la Chambre, *dossiers artistiques*, Portraits de présidents). Gustave Van de Woestyne (1881-1941) trouve l'orientation de sa carrière artistique lors d'un séjour à Laethem-Saint-Martin dès 1899. Il traite ses portraits, ses paysans, etc. dans une veine symboliste puis plus cubiste. Théo Van Rysselberghe, *portrait d'Émile Brunet* (Archives de la Chambre, *dossiers artistiques*, Portraits des présidents). Théo Van Rysselberghe (1862-1926), co-fondateur du groupe des XX, formé à Gand et à Bruxelles, entame une carrière de peintre orientaliste puis impressionniste et pointilliste, pour revenir au classicisme. Louis Buisseret, *portrait d'Arnold 't Kint de Rodenbeeke* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques*, n° 228). Louis Buisseret (1888-1956), co-fondateur du groupe Nervia en 1928, professeur et directeur à l'Académie des Beaux-Arts de Mons, a surtout peint des portraits, des nus, des natures mortes.

107. George Minne, *Douleur maternelle* (Archives du Sénat, *dossiers artistiques* n° 202). George Minne (1866-1941) formé à l'Académie des Beaux-Arts de Gand, trouve, vers 1896, son style de sculptures (et de dessins) symbolistes, inspirés de l'art médiéval. Il est également illustrateur des poètes de son temps.

108. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 102-103 et 147-152.

ture de jardinet, un Père, un enfant, sur la route un hulan [sic]. [...] Le geste de l'enfant qui se dresse sur la pointe des pieds pour mieux être encore à son Papa. Le geste du père, qui brisé par une douleur intérieure, se penche vers son cher petit; tous deux ont les yeux clos comme pour empêcher les larmes de jaillir, comme pour ne plus voir. Et puis ces capucines qui s'enroulent autour du lattis, et qui disent combien l'homme aimait soigner son jardinet. »¹⁰⁹

Dès juin 1922, les questeurs de la Chambre en considèrent l'achat. Mais le sujet est sensible, le questeur Jouret s'abstient par exemple. Stéphanie Claisse rattache le retard de reconnaissance des déportés économiques, qui la réclament depuis 1919, à la suspicion qui les entoure et au soupçon que certains d'entre eux auraient pu travailler pour l'ennemi.¹¹⁰ Or justement, le 21 décembre 1922, la dépouille mortelle du député Hoyoïs, opposant aux déportations d'hommes de sa région et lui-même mort en déportation, avait été rapatriée en Belgique. Le 16 janvier 1923, le questeur Troclet relance le débat, remarquant que « cette acquisition rappellerait une des plus criantes vexations imposées aux populations durant l'occupation ennemie ». Au même moment, une décoration, la « croix civique des déportés » est enfin octroyée à certains d'entre eux. L'achat pour 6000 francs en est donc proposé au Bureau fin février, avec la suggestion « de faire figurer sous cette toile les protestations élevées à ce sujet par des députés restés au pays pendant l'occupation ennemie ». La toile arrive début 1924 à la Chambre. Entre-temps une reproduction en avait été réalisée pour figurer sur les diplômes accompagnant la croix

civique de déporté. Ce tableau figurait encore en mai 1940 dans le hall d'accueil des visiteurs de la Chambre. Même s'il est probable qu'il n'ait jamais été accompagné de la liste des protestations des députés contre la déportation, l'intention allusive à cette action parlementaire pouvait s'y lire. La toile disparaît ensuite, peut-être dès l'automne 1940. La présence d'un soldat allemand aurait-elle incommodé le nouvel occupant du Palais de la Nation ?¹¹¹

IV. Conclusion

En choisissant de ne pas garder de traces mémorielles de ses morts au champ d'honneur de la Grande Guerre, ni ou très peu des faits militaires de cette période, mais plutôt d'évoquer les souffrances que l'Occupation du pays engendra pour la population civile, le Parlement belge se démarque, a priori, de ce qui se pratique dans le reste du pays. Ce désintérêt pour la souffrance des occupés au cours de la Grande Guerre résulte-t-il d'une lacune encore à combler dans l'étude des monuments commémoratifs (peut-être à étendre aux œuvres d'art acquises dans l'immédiat après-guerre par l'État belge et ses institutions) ou, comme l'interprète Anne Christophe-Legoff pour la France (certes seulement partiellement) occupée, relève-t-il du « désir de clore définitivement un épisode peu glorieux, lié à la faillite de l'armée », « incapable de défendre tous les siens », en particulier la population des territoires occupés ?¹¹² Seul le monument de Quaregnon, inauguré en février 1929, pourrait être rapproché de l'intention mémorielle des parlementaires, car comme l'analyse très finement Stéphanie Claisse, son auteur, le sculpteur

109. Aimé Stevens, *Le Déporté* (Archives de la Chambre, *dossiers artistiques*). Aimé Stevens (1879-1951) est surtout reconnu comme portraitiste. Il avait chargé de réaliser le portrait de la reine Marie-Henriette pour la Chambre en avril 1914. La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 29 avril 1914.

110. STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 258 et 273-281 ; ID, « le déporté de la Grande Guerre : un héros controversé. Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge » in CHTP, n°7, Bruxelles, 2000, 127-147 ; BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE, « 14-18. Les monuments racontent. Décoder les monuments commémoratifs à Bruxelles », in *Cahiers pédagogiques du Patrimoine*, 2, Bruxelles, 2018, 177.

111. La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 14 juin 1922, 16 janvier et 27 février 1923 ; PV du Bureau, 26-27 juillet 1923. Le tableau figure dans l'inventaire de 1940 mais n'est plus présent dans celui de 1954. Sur l'ordre du Führer de « mettre de côté » les monuments qui insulteraient l'armée allemande, voir STÉPHANIE CLAISSE, *Monuments aux Morts*, 192.

112. ANNE CHRISTOPHE-LEGOFF, « Quelle mémoire des occupations franco-belges dans l'après-guerre ? L'exemple des images publiées par la presse française », *La France et la Belgique occupées (1914-1918) : regards croisés*, Cahiers de l'IRHiS, 7, Lille, 2009, 58.



Ill. 12. George Minne, *Douleur maternelle*, 1898, coll. Sénat de Belgique. Photo KIK-IRPA.

« Georges Wasterlain raconte ce qu'il a vécu et contemplé ».¹¹³ Exactement comme le font, mais de manière plus allusive, les sénateurs et les députés, confrontés à la faim, la destruction, le deuil, l'injustice et l'impossibilité de défendre leurs concitoyens face à l'occupant.

Ce faisant, le Parlement belge reste fidèle, tout en les revisitant, à trois caractéristiques de sa culture artistique.

Il choisit de représenter tout d'abord, par des œuvres d'art acquises sur ses propres fonds, cette Nation, souvent si difficile à cerner. Une Nation, non pas transhistorique, comme avait pu lui donner corps la sculpture et la peinture d'histoire qui, jusqu'alors, ornait le Palais de la Nation, mais une Nation prise dans un moment précis, celui de l'Occupation du pays.¹¹⁴ Une Nation souffrante sous le joug allemand, qui certes fait écho à certaines scènes des grandes toiles historiques de Jacques de Lalaing dans la salle des séances du Sénat, mais qui n'est plus représentée par des « grands hommes », des héros identifiables. Ce sont à présent de simples gens, anonymes, hommes, femmes et enfants, qui l'incarnent : une mère qui pleure en serrant ses enfants dans ses bras, une jeune famille et un couple de vieilles personnes présentes au retour du roi à Bruxelles, des soldats rentrant enfin du front, exténués par quatre ans de tranchées, des simples citoyens condamnés à mort dans l'hémicycle du Sénat, les habitants d'un village détruit, un père déporté et son fils. Une Nation peuplée d'hommes et de femmes que les parlementaires ont côtoyé durant l'Occupation, loin du corps d'électeurs abstrait qu'ils représentent en général.

Cette nouvelle représentation de la Nation peut être étendue au souverain, qui déjà incarnait la Nation, mais le fait dorénavant en famille. Lorsque le roi Albert revient à Bruxelles le 22 novembre 1918, son épouse Élisabeth, ses fils Léopold et Charles et sa fille Marie-José l'accompagnent. Un message que renforcent la tapisserie d'Anto-Carte et les sculptures du fils aîné du roi, de son père et de sa grand-mère, placées au Sénat. Elles soulignent que, comme ses compatriotes, le roi est un père, un fils et un petit-fils.

Dès la fin de la guerre, Sénat et Chambre se replacent, par ailleurs, dans la continuité de leur tradition d'honorer, dans la « galerie des hommes illustres », ceux qui ont œuvré pour le bien du pays. Mais pour la première et jusqu'ici unique fois, les personnages dont les bustes intègrent le Parlement sont des étrangers, encore que diplomates effectivement présents sur le sol belge pendant le conflit mondial. Les bustes des Premiers ministres à la manœuvre pendant la guerre viendront très vite les rejoindre, puisque les sculpteurs seront pressés de les terminer en un an, délai imposé inédit jusqu'alors.¹¹⁵ Sur la tapisserie d'Anto-Carte, les personnages aux balcons du Palais de la Nation constituent une autre galerie de ce type. Premiers ministres et « ministres protecteurs » y sont rejoints par d'autres personnalités qui ont aidé les Belges à survivre pendant l'Occupation, en fournissant vaille que vaille nourriture, vêtements, charbon et qui se sont levés pour résister à l'occupant.¹¹⁶ Ainsi le cardinal Mercier, le bourgmestre Max, Solvay et Francqui, mais aussi les parlementaires engagés localement au sein du Comité national de Secours et d'Alimentation et protestant contre les exactions et les décisions de l'occupant.

113. *Idem*, 211-212.

114. MARNIX BEYEN, « 1830 in de Belgische parlementaire geschiedenis. Het vertegenwoordigde verleden », in HENK DE SMAELE & JO TOLLEBEEK, *Politieke Representatie*, Leuven, 2002, 187-204.

115. La Chambre complète en 1919-1920 sa galerie des bustes des Premiers ministres en ajoutant ceux de Frans Schollaert par Jules Lagae, de Charles de Broqueville par Jacques Marin, de Gérard Cooreman par Arsène Matton. Cooreman et Delacroix avaient été priés de désigner un sculpteur dès décembre 1918. La Chambre, PV du Collège des Questeurs, 6 août 1913, 20 décembre 1918, 23-30 janvier 1919 ; Archives de la Chambre, *dossiers artistiques*.

116. Le contexte politique, social et économique de la commande de la tapisserie entre mai et juillet 1934, en particulier le gouvernement De Broqueville III et la crise économique liée à la Grande Dépression, rappelle un peu celui de la Grande Guerre. Mais les archives du Sénat ne permettent pas de déceler d'allusions précises ni de déterminer l'influence d'Anto-Carte dans le programme iconographique finalement retenu.

Or il est très rare que les parlementaires se représentent eux-mêmes au Parlement, hormis dans les grands tableaux des prestations de serment des souverains. Leur présence sur la tapisserie en 1934 les inscrit dès lors peut-être encore dans une autre tradition parlementaire, celle des « panthéons historiques », présentant non pas les héros du jour, mais des personnages tirés de l'histoire nationale, considérés comme exemplatifs pour les générations futures. Ce culte des héros, théorisé par l'historien écossais Thomas Carlyle en 1840, est présent dans la statuomanie belge et dans beaucoup d'institutions au XIX^e siècle et le Palais de la Nation, en particulier l'hémicycle du Sénat, n'y fait pas exception. Comme l'écrivent Jo Tollebeek et Tom Verschaffel : « Les ancêtres étaient aussi de véritables légataires, et c'est précisément pourquoi leurs noms ne pouvaient pas sombrer dans l'oubli. Leur commémoration pieuse et respectueuse devait dès lors être considérée comme le remboursement d'une dette d'honneur. Inversement, les panthéons rappelaient que l'héritage des testateurs nationaux impliquait aussi une obligation coûteuse : leur exemple devait être suivi. » (traduction de l'auteur).¹¹⁷ Mais cette représentation directe de parlementaires comme modèle à imiter constitue une exception.

Au sortir de la guerre, les parlementaires optent en effet plutôt pour la re-présentation allusive et indirecte de leurs actions. Car les bustes de van Vollenhoven, de Villalobar et Whitlock, les plaques de condamnés à mort dans l'hémicycle du Sénat, le grand vitrail portant le symbole du

faisceau de lecteur surmonté de l'inscription LEX en haut de l'escalier d'honneur de la Chambre, les œuvres de Minne, Smits et Stevens, font tous allusion à leur action sur le terrain. Ce sont, en quelque sorte, des révélateurs de l'action parlementaire locale pendant l'Occupation. Invitées à demeurer au Parlement, ces œuvres d'art la re-présentent aux générations futures, comme possible modèle à suivre.

En ce sens, sénateurs et représentants donnent à la « dignité parlementaire » une nouvelle interprétation.¹¹⁸ Une dignité obtenue non seulement, pour un nombre très réduit d'entre eux, au front, « en versant leur sang pour défendre le territoire », mais surtout par leur engagement extra-parlementaire pendant l'Occupation, au service direct de la population, en tant que « champions du droit, de la liberté et de la vraie civilisation », comme l'exprimait le sénateur Eugène Goblet d'Alviella en 1918.

Enfin, la Grande Guerre et l'Occupation, en ce compris l'activité des historiens et photographes d'art allemands présents sur le sol belge, impriment une orientation nouvelle au choix des artistes appelés à œuvrer pour le Parlement ou dont les œuvres viennent compléter ses collections. Dorénavant « l'âme belge » sera le critère de sélection principal, et les œuvres d'art, de plus en plus inscrites dans le courant de l'art décoratif de ces mêmes années, « une affirmation nouvelle, et cette fois décisive » de son existence, comme l'assurait encore Eugène Goblet d'Alviella en décembre 1918.¹¹⁹

Sophie Wittemans est conservatrice du patrimoine artistique au Palais de la Nation (Parlement fédéral). Licenciée en histoire de l'art (UCL, 1985) et en philosophie (UCL, 1986), elle prépare actuellement une thèse de doctorat à l'Uliège, portant sur l'art parlementaire.

117. JO TOLLEBEEK & TOM VERSCHAFFEL, « 'A profitable company'. Het pantheon als historisch genre in het negentiende-eeuwse België », *BMGN: Low Countries Historical Review*, 115, 2000, t. 2, 223-243.

118. MARNIX BEYEN & RIK RÖTTGER, « En quête d'une dignité. Identité et codes de conduite des députés belges, 1830-2002 » in ÉLIANE GUBIN, JEAN-PIERRE NANDRIN, EMMANUEL GÉRARD (dir.), *Histoire de la Chambre des représentants*, 337-338.

119. *Annales parlementaires de Belgique, Sénat, séance du vendredi 27 décembre 1918.*